

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

## COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission du logement et des pouvoirs locaux**

Mardi 7 mars 2023

\*Application de l'art. 161 du règlement

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dispa.....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Interpellation de M. Hermant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la lutte contre les logements insalubres et la création d'un permis de louer »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Hermant, Dispa, Evrard, Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	1
<i>Interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation des loyers »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Evrard, Lomba, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	6
<i>Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les contrats de gestion de la Société wallonne du logement et du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	11
<i>Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la difficulté de trouver un logement pour les Ukrainiens » ;</i>	
<i>Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise au point sur la stratégie wallonne d'accueil des réfugiés ukrainiens »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	12
<i>Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le monitoring en temps réel du logement public »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	15
<i>Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le développement des community land trusts »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	17

*Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation du précompte immobilier décidée par certaines communes »*

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....18

*Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le ras-le-bol des pouvoirs locaux à l'égard des appels à projets multiples » ;*

*Question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi de l'appel de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) pour limiter les appels à projets » ;*

*Question orale de M. Evrard à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la multiplication des appels à projets pour les pouvoirs locaux » ;*

*Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la sonnette d'alarme tirée par les acteurs locaux quant à la multiplication des appels à projets »*

Intervenants : M. le Président, MM. Bastin, Lomba, Evrard, Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....19

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la dégradation des finances locales » ;*

*Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation importante des reports de charges sur les communes »*

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....23

*Question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le blues du personnel communal »*

Intervenants : M. le Président, M. Lomba, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....26

*Question orale de M. de Lamotte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le conflit à 23 millions d'euros entre la Ville de Liège et la zone de secours ILLE »*

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....28

*Question orale de M. de Lamotte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la pénurie d'assistants sociaux »*

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....29

*Question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'opération Well Camp »*

Intervenants : M. le Président, M. Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....30

*Question orale de Mme Vandorpe à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le recrutement d'un agent communal à Estaimpuis en violation des principes généraux de droit »*

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....30

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la demande de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) concernant l'e-Gouvernement »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....31

*Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les incitants à destination des pouvoirs locaux afin de lutter contre la pénurie de médecins dans les zones rurales »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....33

*Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le courrier adressé à M. le Ministre de la Justice concernant les menaces envers les élus »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....34

*Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « BATOPIN, JoFiCo et la baisse du nombre de distributeurs bancaires sur le territoire wallon »*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....34

*Organisation des travaux (Suite).....37*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....37*

*Interpellations et questions orales retirées.....37*

*Liste des intervenants.....38*

*Abréviations courantes.....39*

## COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 3 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

#### *Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Nous vous avons fait parvenir une demande que je voudrais appuyer à l'entame de nos travaux.

Nous avons déposé une proposition de décret (Doc. 452 (2020-2021) N° 1) qui porte sur l'article L5111-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Celle-ci vise la notion de capital dans les filiales d'intercommunales. Il me semble opportun de pouvoir en débattre en commission dès lors que ce texte n'est pas sans lien avec d'autres projets du Gouvernement qui arrivent en discussion.

Ma demande est d'inscrire cette proposition de décret à l'agenda de notre prochaine réunion.

**M. le Président.** – La commission décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la proposition de décret modifiant l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par MM. Dispa, Collin, Bastin, Desquesnes, Mmes Greoli et Schyns (Doc. 452 (2020-2021) N° 1 et 2) et la proposition de décret instaurant un encadrement des loyers sur le marché locatif privé, déposée par MM. Beugnies, Mugemangango, Mme Bernard, MM. Hermant, Nemes et Dupont (Doc. 386 (2020-2021) N° 1).

### INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

#### **INTERPELLATION DE M. HERMANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS INSALUBRES ET LA CRÉATION D'UN PERMIS DE LOUER »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Hermant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la lutte contre les logements insalubres et la création d'un permis de louer ».

MM. Dispa, Evrard et Devin se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Hermant pour développer son interpellation.

**M. Hermant** (PTB). – Monsieur le Ministre, lors de la précédente commission, mon camarade, John Beugnies, vous a relaté de durs témoignages vécus dans des logements insalubres, l'un d'eux dans un logement à La Louvière. Je suis allé moi-même visiter ce logement. Ludovic explique qu'il vit dans une seule pièce, les douches sont à l'extérieur. Il fait très froid l'hiver, c'est très difficile de se laver dans ces conditions.

Le bourgmestre de la Ville de La Louvière a déclaré dans la presse avoir aussi visité ces logements après l'interpellation de la personne dans la presse. Cela se situe cour Wattman à La Louvière, avec 10 studios qui sont l'un à côté de l'autre. C'est une situation que l'on retrouve très régulièrement dans beaucoup de logements qui ont été découpés en tout petits studios, et cetera.

Le bourgmestre du Parti socialiste, Jacques Gobert, déclare à la presse, suite à cette visite – je rejoins sa préoccupation – qu'il était « outré de voir que de tels logements sont agréés par la Région ». Il a affirmé que « le Code du logement doit être plus sévère ».

En constatant l'état d'insalubrité de logements qui se trouvent malgré tout loués, et ce, sans que les propriétaires soient inquiétés pendant de longues durées, une conclusion s'impose : les lois encadrant la location sont insuffisantes pour protéger les locataires.

Diverses mesures sont pourtant possibles et à peu de frais pour la Région wallonne. La grille des loyers a déjà été discutée à de nombreuses reprises, notamment

par mon camarade John Beugnies au sein de la Commission du logement, pour améliorer l'accessibilité au logement et avoir un prix plus cohérent avec la qualité du bien. Une telle grille impliquerait nécessairement une bonne vue de la qualité du bien, donc une forme de contrôle technique du logement.

Une autre mesure, complémentaire à la grille des loyers, et qui nous concerne particulièrement dans le cas des logements insalubres, est le permis de louer. Il consiste en ceci : une attestation de conformité deviendrait nécessaire pour mettre un bien en location, afin de garantir la qualité du logement. Comme tout véhicule en circulation, chaque logement loué serait soumis, chaque année, à un contrôle de qualité. Ce contrôle existe déjà dans le cadre des locations des agences immobilières sociales, par exemple.

L'actualité nous rappelle, hélas, très régulièrement qu'une telle mesure est nécessaire pour le bien-être des citoyens locataires, particulièrement les plus précaires. Je dois nécessairement ajouter qu'il ne s'agit pas d'exigences démesurées de bien-être, mais parfois d'une vraie question de survie, quand on connaît l'état de détresse psychologique que peut engendrer la vie dans un logement insalubre. La personne expliquait comment elle était arrivée là et comment cela pèse sur la santé mentale.

Au regard de cette nécessité rappelée chaque semaine par de durs témoignages, pourquoi aucune nouvelle mesure n'est-elle prise pour protéger ces locataires et légalement responsabiliser ou contraindre les propriétaires qui louent de pareils biens ? Vous parlez vous-mêmes régulièrement de la lutte contre les marchands de sommeil, comment est-il possible que les propriétaires dans l'illégalité puissent ne pas être inquiétés ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, très brièvement, je ne connais pas la situation décrite par notre collègue à La Louvière, mais si ce qui nous est rapporté est exact, c'est très interpellant et inacceptable.

Cela dit, mon expérience de terrain est tout autre. J'ai l'impression qu'à l'échelle locale les moyens existent pour vérifier la salubrité des logements. Ce sont des moyens qui peuvent être mis en œuvre directement par les communes via notamment un fonctionnaire désigné à cet effet qui a la qualification pour faire les vérifications de la conformité des logements lorsqu'une plainte est déposée.

Cela peut se faire aussi par l'entremise des services de la Région wallonne. La collaboration avec ces services est très bonne et l'on a en temps et en heure des rapports, lorsqu'ils sont demandés, qui permettent d'avoir un diagnostic très précis de l'état du logement concerné.

Sur base de ces analyses, des mesures peuvent être prises par l'autorité locale et celles-ci peuvent aller jusqu'à la fermeture du logement lorsqu'il est dans une situation totalement irrégulière ou inacceptable.

Peut-être y a-t-il ici un cas d'espèce qui mériterait une investigation plus approfondie. Toutefois, je ne voudrais pas qu'on laisse entendre que les dispositifs actuels sont inopérants, inefficients, parce que de mon expérience, je retiens, qu'au contraire, les pouvoirs publics, locaux et régionaux ont des moyens d'action qui permettent de lutter efficacement contre ce qui a été appelé les « marchands de sommeil ». C'est évidemment tout à fait inacceptable, mais ce n'est pas la règle, c'est plutôt l'exception. Elle doit être combattue et les moyens existants doivent être mis en œuvre là où c'est nécessaire. Ils doivent être adaptés si nécessaire. En tout cas, on ne part pas de rien. Loin de là.

**M. le Président.** – La parole est à M. Evrard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Evrard** (MR). – Monsieur le Ministre, je rejoins ce qui a été dit par mon collègue. Le PTB revient avec une certaine obstination par rapport à quelques thématiques. Je pense aussi qu'il y a déjà tout un dispositif existant au niveau du Code du logement qui est assez contraignant. Il existe des mécanismes à l'endroit des communes pour pouvoir entamer des actions et éviter les vendeurs de sommeil et les logements insalubres. C'est évidemment une chose contre laquelle il faut lutter plus que jamais.

Je voudrais également rappeler que, sauf erreur de ma part, et c'est au ministre que je m'adresse pour avoir une confirmation ou un état des lieux, il existe des permis de location depuis la fin des années 90 qui concernent notamment les très petits logements. Ainsi, quand un logement fait moins de 28 mètres carrés, un permis doit être demandé. Celui-ci est renouvelable tous les cinq ans.

On se rappellera également qu'on a pris toute une série de dispositions à l'endroit des kots étudiants. Car on sait que généralement, ils ne font pas 120 mètres carrés. Ce sont donc des petits logements pour lesquels une vigilance doit être importante. Plus récemment, on a aussi légiféré en ce qui concerne l'habitat léger où, par définition, ce sont les *tiny houses* et autres, donc de petits espaces. Il faut donc s'assurer qu'il y ait un minimum de confort et de salubrité.

Même si la proposition peut sembler louable, on doit s'interroger sur la manière dont les dispositifs sont mis en œuvre – et c'est là-dessus qu'il sera intéressant d'entendre le ministre. J'entends bien, et j'ai eu l'occasion d'exercer ces fonctions, que dans certaines communes, il y a moyen d'être très dynamique, très proactif en la matière. En effet, dans certaines villes, il y a une tolérance zéro à l'égard des logements. Cela se fait très vite et les investisseurs savent très bien les risques

qu'ils peuvent encourir lorsqu'ils essayent d'enfreindre les lois.

Je ne crois pas qu'augmenter tous les dispositifs administratifs soit efficace, même si cela peut être agréable de dire qu'on a un permis locatif. C'est de nouveau une couche administrative. Si l'on n'est pas capable derrière de contrôler et de mettre en place les mécanismes coercitifs, on n'a rien gagné dans le mécanisme.

J'interviendrai brièvement dans l'interpellation suivante, celle de M. Beugnies, par rapport à cette grille de loyers. On en a déjà parlé, donc il n'y a rien de neuf sous le soleil par rapport à nos visites de terrain.

**M. le Président.** – La parole est à M. Devin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Devin (PS).** – Monsieur le Ministre, je voudrais aussi remercier MM. Dispa et Evrard, car avoir encore des bourgmestres dans cette assemblée permet de ne pas sombrer dans une caricature ou de découvrir ce qui existe déjà. Merci à vous d'être intervenus en la matière.

Monsieur Hermant, la problématique que vous soulevez...

*(Réaction de M. Hermant)*

Je connais bien La Louvière. J'y serai encore.

La problématique que vous soulevez l'est également par votre bourgmestre, Jacques Gobert, qui est outré d'avoir constaté l'état déplorable de certains logements, studios, alors qu'ils sont agréés par le contrôleur de la Région. C'est une situation interpellante. M. Gobert demande dès lors le renforcement de certains critères du Code wallon de l'habitation durable. Je vous lis l'extrait de la presse : « Le Code wallon du logement n'est pas assez exigeant. Il faut, par exemple, une alimentation en eau. Il n'est même pas nécessaire que celle-ci soit chaude. Ces logements auraient donc satisfait l'expert de la Région wallonne. J'en suis interpellé, je vais d'ailleurs en parler à des députés afin qu'ils relaient mon sentiment à la suite de cette visite. Selon moi, le Code du logement doit être plus sévère. »

La semaine passée, nous nous sommes réunis entre camarades du Parti socialiste à la Maison du peuple de Strépy-Bracquegnies. Cela n'a pas dû vous échapper. On en a discuté ensemble.

Comme bourgmestre, comme MM. Dispa et Evrard, on se pose non seulement certaines questions, mais surtout on agit. À titre personnel, je n'ai pas peur de me mettre en contradiction avec le Code wallon du logement. Régulièrement, la Ville de Binche voit ses décisions cassées. Elles l'ont été par M. Paul Furlan, une personne remarquable, par M. Dermagne, une personne tout aussi remarquable, par M. Collignon, quelqu'un d'absolument remarquable et que j'estime profondément.

Pourquoi ? Parce que, en effet, 50 mètres carrés sans autre inspection, cela ne va pas. En matière d'insalubrité, on peut donc aller plus loin, mais aussi dans les permis de location. Cela existe. Vous avez l'air de ne pas le savoir, de ne pas le comprendre, de ne pas l'accepter, mais un dispositif existe. Certes, il n'est pas parfait. Je sens là, dans votre chef, une volonté de nous aider à améliorer la situation, et je m'en réjouis, parce que je ne suis pas dans une opposition bête et méchante.

Dès lors, si vous voulez vraiment nous aider à aller de l'avant, allez-y. À Binche, par exemple, ce sont 50 mètres carrés. On sait bien que s'il y a 46 mètres carrés ou 35 mètres carrés, on va être battus en brèche. Toutefois, comme l'a dit M. Dispa, à un moment donné, les entrepreneurs, les propriétaires, les architectes savent que s'ils veulent avoir un permis, il faut qu'il y ait au moins 50 mètres carrés.

Nous devons, tous ensemble, faire très attention. C'est la discussion que nous avons eue jeudi soir à La Louvière. Le dispositif existe, il n'est pas parfait. On a rencontré des personnes. Vous rencontrez des membres d'associations, nous en rencontrons aussi dans le cadre de notre travail. Certains acteurs sont prudents en la matière, car cela pourrait être une fausse bonne idée. Des besoins en matière de logement peuvent pousser, à certains moments, à se domicilier dans des endroits que vous ne jugez pas dignes, que vous ne jugez pas décents pour un homme, pour une femme, pour une famille, pour des enfants. On ne peut pas accepter qu'il y ait des gens à la rue et, en même temps, il faut assez de toits. Il faut dès lors être très prudent, déterminer les droits, les devoirs.

Chaque fois que l'on avance sur quelque chose, vous avez, d'un côté, le Syndicat national des propriétaires et copropriétaires qui dit : « Mais que fait-on pour nous quand on découvre que notre logement a été saccagé ? » Vous devez suivre Centr'Habitat – mais je peux vous parler de Haute Senne Logement, de l'ISSH dans la région du Centre. Des locataires saccagent aussi des biens – il faut pouvoir le dire ici. Il importe que nous ayons, ensemble, une volonté responsable de déterminer les droits et devoirs. Il faudra un jour définir le coût de tous les investissements nécessaires pour réparer les logements. Au niveau du groupe socialiste, nous sommes prêts à avoir ce débat. Oui, nous avons besoin de logements. Oui, ils doivent être décents. Quel est le spectre complet à mettre là-dedans ? Ne doit-on pas réfléchir à une autre surface, à une autre dimension dans une région comme la nôtre ? Tout en sachant que le besoin de logements est criant et que l'on ne doit donc pas être exigeants et faire en sorte que l'on ne puisse plus permettre à certains locataires de les occuper. On ne doit pas être exigeants pour ne pas faire en sorte que, demain, il y ait plus de personnes en recherche de logement. Il y a donc cette adéquation à trouver entre l'exigence que nous devons avoir pour la décence et le respect de la dignité humaine, et ce que le parc locatif offre aujourd'hui et pourra offrir demain.

Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé sur le sujet il y a quelque temps, et vous m'aviez indiqué que vous meniez une réflexion sur l'extension de certaines normes pour les petits logements. J'ai pu rencontrer des camarades de La Louvière jeudi passé à Strépy-Bracquenies. Nous avons eu une réunion très intéressante, diligentée par l'Institut Émile Vandervelde. Vous étiez à Morlanwelz, encore dans la région du Centre, Monsieur Hermant, au Beau Séjour. Nous avons discuté ensemble toute la matinée du samedi sur le logement.

Qu'en est-il des réflexions et de l'étude pour un éventuel relèvement des normes s'appliquant aux petits logements ? Comme vous l'avez déjà souligné au sein de cette commission, « il est important de veiller à la nécessité d'éviter tout effet contre-productif, comme une augmentation des loyers, dans ce segment du parc où ils sont déjà proportionnellement fort élevés, ou un retrait des biens de la mise en location du fait de normes devenues trop exigeantes ».

Comme vous le voyez, je suis ouvert vraiment non seulement aux débats, mais également à une réflexion commune.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, merci pour vos diverses expressions dans cette matière importante.

Monsieur Hermant, comme vous vous y attendez sans doute, je dois d'abord rappeler ce qui a été évoqué par les différents collègues. Il existe un arsenal d'instruments pour lutter contre les logements insalubres, de sorte qu'un propriétaire qui se trouve dans l'illégalité court de grands risques d'être inquisiteur.

Pour rappel, le premier instrument consiste en la réalisation d'enquêtes de salubrité, soit par la Région wallonne, soit par la commune qui peut agir elle-même en décentralisation, en envoyant notamment des écopasseurs. Cette enquête peut être réalisée sur la base d'une plainte des occupants, d'une constatation d'un service social ou à l'initiative d'une commune. Certaines communes ont décidé de pouvoir inspecter le parc immobilier. À la suite de ces enquêtes, un rapport est réalisé. Il est notamment transmis au bourgmestre, qui est le seul compétent pour prendre diverses mesures coercitives, comme un arrêté d'inhabitabilité, soit sur la base du Code du logement, soit sur la base de la loi communale. Lorsqu'un tel arrêté est adopté sur la base du Code de l'habitation rural, l'administration régionale peut également imposer une amende administrative à l'encontre du bailleur.

Par ailleurs, la réglementation relative au permis de location permet de cibler plus spécifiquement un segment du marché plus modeste, particulièrement

sensible, avec des sanctions en cas de non-respect des réglementations, notamment lorsque les normes de salubrité ne sont pas respectées. Je dois également ajouter que dans les différents centres où c'est plus sensible, les communes disposent, à travers leurs services d'incendie, d'un règlement en matière de prévention d'insalubrité. Il s'agit d'un autre instrument pour lutter contre l'insalubrité.

Enfin, lorsque l'on fait face au cas d'une réelle exploitation de la misère, c'est-à-dire la procédure des marchands de sommeil inscrite dans le Code pénal, celle-ci peut être activée. À la clé, de lourdes sanctions qui peuvent être imposées par le tribunal correctionnel, dont des amendes pénales, des peines d'emprisonnement et la réquisition de l'immeuble. Je me permets de rappeler qu'entre 700 et 800 arrêtés d'inhabitabilité sont adoptés par les communes, ce qui signifie qu'un travail important est effectué en la matière. Vous avez eu, par l'intervention des divers collègues, différents témoignages d'interventions qui sont réalisées par les équipes communales, notamment.

Le contrôle annuel proposé dans la question me semble constituer une charge importante pour les communes et la Région wallonne, qui ne disposent actuellement pas de personnel suffisant pour mettre en place ce permis de louer et pour permettre la mise en location dans des délais raisonnables. Si un tel permis devait être mis en place, une vérification tous les cinq ans me semble plus pertinente, comme c'est le cas dans le cadre des permis de location.

Vous avez mis en avant un cas particulier à La Louvière et vous vous doutez bien que je ne peux pas me prononcer sur un cas particulier dans l'ensemble des communes wallonnes.

Nous avons déjà eu une discussion relative à la grille indicative ou contraignante des loyers. Si vous relisez les différents rapports et comptes rendus de commission, vous connaîtrez ma position. Le débat est en cours, et il faut essayer de trouver un chemin, mais je ne vais pas redire tout ce que j'ai déjà dit.

Concernant le permis de location, M. Devin a rappelé les travaux que nous avons en interne dans notre parti. Si vous relisez les archives de ce Parlement, vous verrez que, à titre personnel, je me suis déjà prononcé favorablement sur une extension généralisée des permis de location. Ceci étant, je ne pense pas que l'espace politique existe à l'heure actuelle. Il faut reconnaître que, si l'on impose des charges aux communes, il faut leur donner les moyens nécessaires. Il faut trouver un juste équilibre parce que l'on aura des difficultés avec les propriétaires.

Pour répondre à M. Devin, la législation sur les permis de location, tant son contenu que le type d'habitation qu'elle concerne – essentiellement les habitations de moins de 28 mètres carrés – fait

actuellement l'objet d'une objectivation et d'une étude au sein du CEHD en suite d'un projet du Plan de relance que j'ai initié pour déterminer si ce qui est demandé dans un permis de location est suffisant ou à adapter.

Willy Taminiaux, l'un de mes prédécesseurs, a initié ce type de réglementation. Dès lors, il est temps d'évaluer cette législation sur le contrôle et sur la volumétrie. J'ai demandé un travail d'objectivation pour faire évoluer cette législation et trouver le juste équilibre afin que les occupants de ces logements soient avant tout en sécurité. On parle souvent de problèmes énergétiques dans le tissu locatif, mais on parle très peu des habitations non sécurisées.

En tant que bourgmestre, je me suis beaucoup investi dans la matière, j'ai effectué des visites dans ce type de logements et j'ai pu constater l'absence d'installation électrique suffisante, ce qui signifie des risques d'incendie. La sécurité des logements, c'est la première des choses. La seconde, ce sont les éléments liés à la salubrité du logement. Croyez bien que la matière liée à la salubrité du logement et à la lutte contre les marchands de sommeil est au cœur de mon engagement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Je suis content du fait que les gens dénoncent cela dans la presse, qu'ils bougent et qu'ils se mobilisent parce que cela fait bouger les lignes. J'entends que le Parti socialiste a pris des initiatives et je rappelle que nous l'avons fait également.

Je suis content d'entendre que vous êtes favorable à l'extension du permis de location et qu'un débat est en cours. C'est bien d'en parler au sein du Parti socialiste, mais ce serait encore mieux d'en parler au Gouvernement afin de faire avancer les choses à ce niveau.

M. Dispa a indiqué que les communes ont les moyens de prendre des mesures, ce qui est vrai. Je constate pourtant que le bourgmestre de la cinquième ville de Wallonie dit qu'il existe encore des problèmes qui peuvent être réglés par la Région, c'est-à-dire le niveau supérieur.

Le MR dit que cela va rajouter une couche administrative pour le propriétaire privé qui veut louer son logement. Dans une AIS, quelqu'un passe chez lui pour vérifier le logement. Cette situation pourrait être généralisée.

Au niveau de ce que vous dites – c'est là que je tique le plus –, je comprends la préoccupation, beaucoup de bourgmestres sont dans cette situation. Les locataires qui occupent ces logements de plus mauvaise qualité ont été sans-abri, retrouvent un logement. Dire que l'on ne doit pas être trop exigeants parce qu'ils doivent déjà être contents d'avoir un toit au-dessus d'eux, on ne peut pas accepter ce raisonnement. Il faut que le logement soit de

qualité pour tout le monde, qu'il y ait différents logements pour différents types de ménages. C'est le sous-investissement dans le logement public, c'est l'augmentation de l'immobilier partout en Wallonie, on le voit régulièrement dans la presse, qui fait que des gens ne savent plus se payer un logement convenable. Il faut donc plus de moyens pour des logements d'urgence, pour des logements publics. Les 700 logements annoncés, c'est une goutte d'eau dans l'océan de demandes d'un logement public. On ne peut pas accepter cette logique selon laquelle ils devraient être contents d'avoir un toit au-dessus d'eux. Il faut que cela change.

Je vois qu'il y a des pratiques différentes selon les communes dans ce domaine et que le débat évolue. On continuera à intervenir à ce sujet. Vous trouverez le PTB à vos côtés pour faire avancer cette situation.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir rappelé l'arsenal juridique existant. Personne ne peut considérer que le fait d'avoir un toit au-dessus de sa tête est déjà suffisant, et que cela permet de ne pas se plaindre de tout problème d'insalubrité, au contraire. Il a été clairement exposé que les moyens existent pour qui veut lutter contre l'insalubrité sur un territoire communal. Ces moyens sont mis en œuvre là où des situations sont dénoncées et où les communes, les bourgmestres sont dans l'incapacité de régler ces problèmes d'insalubrité. Cela ne veut pas dire que la situation juridique ne doit pas être évaluée. J'entends les perspectives qui sont ouvertes s'agissant notamment d'une évaluation du permis de location. Effectivement, toute évaluation est toujours bienvenue.

Je me permets simplement de faire une réflexion d'ordre général : le mieux est parfois l'ennemi du bien. Dès lors que les moyens existent de traiter les cas problématiques, litigieux et de mettre fin à une situation inacceptable, notamment liée à de l'insalubrité, peut-être faut-il se garder de généraliser des procédures de contrôle, qui ont certainement leur raison d'être, mais qui ne peuvent pas induire une charge administrative démesurée par rapport à l'objectif poursuivi. Il y a un point d'équilibre à trouver, sans cesse réinterrogé et affiné. Il faut y être attentif.

Lutter contre l'insalubrité, oui sans aucun doute ; les moyens juridiques existent d'y mettre fin. Améliorer l'arsenal juridique : pourquoi pas, il faudrait l'évaluer. Attention à ne pas charger la barque pour des actions ou des procédures de contrôle qui seraient sans valeur ajoutée. L'immense majorité des logements sont tout à fait conformes. Il faut se focaliser sur les situations problématiques davantage que sur celles qui ne posent pas problème.

**M. le Président.** – La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** – Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble de ces éléments de réponse. On voit que c'est un domaine qui nous préoccupe tous, où la demande et les besoins sont, sans commune mesure, supérieurs à l'offre actuelle, qui doit s'étouffer à travers les pouvoirs publics, les AIS, qui représentent une fraction marginale de la mise à disposition de logements publics, mais aussi à l'endroit des investisseurs privés.

Effectivement, il existe tout un arsenal qui permet de faire face aux problématiques que l'on a rencontrées. Il nous appartient – aux pouvoirs locaux, à la Région et autres – d'essayer d'être plus efficaces ou plus à propos dans la manière de mettre en œuvre les dispositifs existants sans les multiplier, pour ne pas alourdir une nouvelle fois les dispositifs sur le plan administratif et au niveau des moyens humains de contrôle.

C'est dans cette voie que nous arriverons à améliorer la situation, c'est-à-dire en étant intransigeants sur les cas tels qu'évoqués dans l'exemple de ce matin. Ne généralisons pas non plus à tout un secteur où effectivement il faut de la confiance et faire en sorte que chacun puisse tirer dans la même direction. Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Devin.

**M. Devin (PS).** – Monsieur Hermant, vous m'avez apporté une belle satisfaction ce matin. Vous entendre féliciter le Parti socialiste pour sa réflexion et son travail en matière de logement : je prends. Merci à vous.

Je ne vous ferai pas de procès d'intention et je vais considérer que vous m'avez mal compris. Je ne dis pas qu'il faut loger les gens n'importe comment sous prétexte qu'il leur faut absolument un toit. Il n'y a pas que des personnes sans-abri qui sont mal logées. Il y a des personnes qui ont toujours eu un toit et qui sont logées de manière peu décente. Ce que je vous ai dit – j'imagine que les services du Parlement le retranscriront comme je l'ai dit –, c'est que certains acteurs attirent particulièrement notre attention sur le fait que, avec un niveau d'exigence trop élevé à trop court terme, il y aurait des difficultés pour des propriétaires de mettre en location certains biens. Donc, cela entraînerait de facto le fait que certains locataires devraient quitter les établissements. Cela se passe de manière ponctuelle en Wallonie à présent. Néanmoins, s'il y avait une vague plus importante due à une réglementation trop exigeante, voilà ce qui pourrait se passer. Je ne vous dis pas que c'est le choix du groupe socialiste. Chaque fois que vous rencontrez des acteurs du terrain, ils disent : « Attention aux fausses bonnes idées, attention aux notions trop rapides ». Voilà ce que je vous ai dit.

J'avais écrit, en prenant pour témoin M. Lomba : « Le mieux est l'ennemi du bien ». Chez nous, il y a une remise en question des bonnes décisions du passé. Aujourd'hui, des choses ont peut-être changé au cours des années. Il faut pouvoir se remettre en question. Pour

cela, nous pouvons faire confiance à M. le Ministre ; ses paroles sont sages et ce qu'il vient nous présenter en commission, par expérience, est toujours de qualité.

**M. le Président.** – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Hermant. La première, motivée, a été déposée par MM. Beugnies et Hermant (Doc. 1234 (2022-2023) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Devin, Lomba, Mme Delporte et M. Evrard (Doc. 1235 (2022-2023) N° 1).

L'incident est clos.

### **INTERPELLATION DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'AUGMENTATION DES LOYERS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation des loyers ».

MM. Evrard et Lomba se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Beugnies pour développer son interpellation.

**M. Beugnies (PTB).** – Monsieur le Ministre, l'ensemble des locataires en Wallonie fait face à un constat amer puisque, depuis l'an dernier, le montant de leurs loyers a solidement été revu à la hausse. Alors, pour mieux comprendre, Federia – la Fédération belge francophone des métiers de l'immobilier – a compilé toute une série de chiffres dans son dernier baromètre de location ; un baromètre qui contient les résultats d'une analyse des contrats de location conclus par l'intermédiaire d'une agence immobilière, avec un aperçu des prix les plus récents sur le marché de la location privée.

Ainsi, on apprend que le prix moyen des loyers en Belgique a augmenté de 4,6 % en 2022 pour atteindre les 759 euros. La progression de ce chiffre est de 12,6 % sur les cinq dernières années.

Federia souligne aussi que les biens de petite taille sont proportionnellement plus affectés par la répercussion de la hausse des prix sur les nouveaux loyers, avec +5 % pour les appartements et +6,5 % pour les studios en un an.

Au niveau des provinces, c'est le Brabant wallon qui reste plus cher en Wallonie avec une augmentation de 3,8 % des loyers moyens au cours de la dernière année. Le loyer moyen sur les maisons mitoyennes avec deux façades y est ainsi 55 % plus élevé que dans le Hainaut. Il s'agit d'un écart qui atteint même 59 % pour les maisons jumelées, c'est-à-dire les trois façades.

Sur les cinq dernières années, Federia note aussi le rebond plutôt impressionnant de 15,5 % de la province de Liège, rattrapant le Hainaut, qui devient ainsi la province la moins chère de Wallonie.

Derrière ces chiffres, il y a des personnes en colère, des locataires écrasés par le poids des factures énergétiques, par une inflation qui reste conséquente sur les produits alimentaires et par des prix toujours trop élevés lorsque ceux-ci se déplacent à la pompe à essence.

Un blocage des prix sur l'énergie est tellement essentiel que je ne comprends pas l'inaction des différents gouvernements sur le sujet. Comme si cela ne suffisait pas, l'augmentation croissante des loyers vient mettre à genoux certaines personnes. Certains jeunes travailleurs ne s'en sortent plus et finissent par rentrer chez leurs parents, quand c'est possible, car pour une partie de ces jeunes la peur de se retrouver dans la rue est bien réelle.

Je pense aussi aux personnes vivant seules, aux mamans célibataires qui font tout pour s'en sortir et qui ont du mal à joindre les deux bouts. Je pense aussi à ces personnes obligées de cumuler deux voire trois boulots pour pouvoir survivre.

Toutes ces situations sont vécues par tellement de personnes et il est temps de mettre un terme à celles-ci, mais comment y arriver ? Par exemple, de manière très simple, en appliquant une grille contraignante des loyers. Cette demande d'encadrement des loyers est une revendication portée depuis de nombreuses années par le milieu associatif et syndical actif dans l'amélioration de l'accessibilité des logements en Wallonie. Ainsi, le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat, après un travail avec ses nombreux membres, comme le RWLP, le RWADE, la Ligue des familles et bien d'autres, demande l'instauration d'un encadrement des loyers dans le cahier de revendication de son plan Logement.

Un encadrement des loyers permettrait de freiner la hausse des loyers que nous constatons actuellement et progressivement ramener la part des revenus dépensés par les ménages locataires pour le loyer à des niveaux acceptables. Cet encadrement permettrait également de diminuer la hausse des prix de l'immobilier, faisant baisser la spéculation autour de la location. Les ménages wallons, plus particulièrement les jeunes ménages, auraient plus facilement accès à la propriété.

Enfin, cela permettrait également d'assainir le marché locatif des mauvais bailleurs et des marchands de sommeil qui louent des logements insalubres à des prix prohibitifs. Dans ce sens, cette grille des loyers peut être un soutien aux propriétaires qui jouent correctement le jeu. En France, ils n'attendent pas, et plusieurs villes comme Paris et Lille sont à l'avant-garde du projet ; on y est d'ailleurs allés. Une grille contraignante des loyers y a été mise en place, avec de

premiers résultats encourageants, notamment une stabilisation des loyers à Paris. Il y a aussi les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suède, mais aussi l'Autriche, qui ont des systèmes d'encadrement des loyers.

Les exemples ne manquent pas et démontrent que l'encadrement des loyers est réalisable et a des effets positifs sur les locataires.

Monsieur le Ministre, pourquoi ne mettez-vous pas en place une grille contraignante des loyers afin de freiner l'exposition de ceux-ci ?

Pour conclure, je me rends compte que j'ai oublié, lors de l'organisation des travaux, de demander de faire remonter à l'ordre du jour de la prochaine commission la proposition de décret instaurant un encadrement des loyers sur le marché locatif privé, déposée par MM. Beugnies, Mugemangango, Mme Bernard, MM. Hermant, Nemes et Dupont (Doc. 386 (2020-2021) N° 1). Si ce n'est pas possible, j'envverrai un mail à Mme la Secrétaire.

On nous a rappelé qu'il valait mieux passer par la commission plutôt qu'à la Conférence des présidents ; c'est dans ce sens que j'en fais officiellement la demande, s'il est encore temps.

**M. le Président.** – La parole est M. Evrard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Evrard (MR).** – Monsieur le Ministre, on est d'accord avec M. Beugnies, on traverse une période de crise qui n'est pas uniquement la question de l'augmentation du coût de la vie, l'augmentation des loyers. On traverse une crise sans précédent qui touche à la fois tous les secteurs, les uns et les autres de manière diverse, que ce soit au niveau de l'énergie, du logement, de l'accès à une nourriture de qualité et autres.

Vous avez rappelé dans votre intervention, Monsieur Beugnies, que « la grille contraignante est une solution simple pour faire face à cette problématique ». C'est aller un peu trop vite en besogne puisque l'honnêteté intellectuelle nous oblige à accepter que c'est une problématique complexe. La question des moyens est liée à la question de l'emploi, à la question du travail, à la question de la taxation des revenus. Il n'y a jamais de solution simple dans une problématique telle que celle-là.

J'en veux pour preuve, vous avez cité notamment nos voyages à Paris et Lille – je sais que l'on a une grille de lecture qui n'est pas celle des loyers, mais que l'on a une grille de lecture différente à ce niveau –, mais on a eu l'occasion de voir lors de ces déplacements, notamment dans tout le dispositif de la loi ELAN qui était une loi querellée, que dans les exemples que vous citez, ce n'est pas si vertueux que cela. Les résultats ne sont pas si clairs que ce que vous affirmez aujourd'hui.

On a pu – on ne va pas refaire le débat que l'on a eu il y a un peu près une année – mettre en évidence que les dispositifs en France nécessitaient tout un arsenal administratif, que ce soit au niveau de l'observatoire des loyers et d'une commission de conciliation, que ce soit la mise en œuvre d'un système de contrôle avec tous les mécanismes de recours et autres, on n'était par outillé en Wallonie au-delà de la question de la subsidiarité qui est est : quel est le meilleur niveau de pouvoir pour arriver à avoir une maîtrise ?

En Région wallonne, la situation dans les grandes villes est très différente de ce que l'on peut trouver dans des zones où il y a une forte pression immobilière. Je pense au Brabant wallon ou à la province du Luxembourg.

Même si le coût de la vie a augmenté, si les loyers ont augmenté, c'est proportionnellement moins par rapport aux prix de l'immobilier en général.

Nous devons nous concentrer sur les dispositifs et les mécanismes. Je confirme qu'il y a une réflexion. On a déjà eu l'occasion avec les partenaires de la majorité d'avoir quelques réflexions, pour tirer notamment les enseignements de cette visite. On a vu tout ce qui concernait la question des baux réels solidaires, toute la question des logements intergénérationnels, la question de l'accessibilité aux plus jeunes. Il y a un travail important à mener.

Il y a des leviers d'action sur lesquels il faut réfléchir. Vous avez également cité l'exemple de la Suède. Des informations qui sont les miennes, toute cette dynamique a entraîné aussi un mécanisme de pénurie de logements. Je réitère ce que j'ai dit tout à l'heure à votre collègue, M. Hermant : à un certain moment, il ne faut pas décourager les investissements.

Ce ne sont pas toutes des multinationales qui créent du logement locatif. Il y a un équilibre à trouver. Le Parlement s'est déjà prononcé dans ces domaines, notamment à travers un texte que nous avons voté en novembre 2022. Par rapport à la question des certificats PEB, il permettait notamment, certes de manière temporaire, de limiter, voire d'interdire toute augmentation de loyer lorsque les PEB étaient insuffisants.

C'est dire s'il y a une attention particulière du Gouvernement dans sa globalité et des parlementaires que nous sommes. Croire que la grille contraignante des loyers va tout régler d'un coup de cuillère à pot, ce serait commettre une erreur en la matière.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre, je ne vais pas rentrer dans les argumentations que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer en commission, puisque le point n'est pas neuf. J'ai l'impression de réentendre

M. Beugnies de la même manière qu'il nous en avait déjà parlé à l'époque. Je vais l'inviter à aller revoir ce qui avait déjà été dit.

J'ai par contre l'impression dans son chef que la mission que nous avons effectuée à Lille et à Paris sur l'encadrement des loyers n'a pas servi à grand-chose, contrairement à l'intuition ou à l'impression que nous avions à l'époque.

Je confirme ce que M. Evrard vient de nous expliquer, on a pu se rendre compte que la situation est bien plus complexe, qu'il ne suffit pas d'imaginer d'encadrer des loyers pour que cela puisse se faire, que c'est par rapport à des difficultés humaines et à des difficultés de moyens. Il a aussi été très intéressant de voir toute une série de pistes qui existent dans le paysage légistique français qui nous permettraient sans doute d'avancer.

C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de rédiger, de travailler ensemble pour aboutir à une résolution qui permettrait d'avancer en la matière, sans atteindre ce qui serait peut-être l'idéal – le ministre a déjà eu l'occasion de l'exprimer également – un encadrement plus direct, plus ferme des loyers, mais ce n'est pas nécessairement possible tout de suite.

On est sur le chemin. C'est le chemin intelligent : réfléchir ensemble et conduire tout doucement vers un encadrement plus intelligent des loyers, sans qu'il soit contraignant et à 100 %.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, merci pour les différentes expressions. Tout d'abord, j'ai pris la mesure de tous les signaux d'alerte qui sont relatifs à un niveau d'inflation historique, et comme vous le savez, j'ai défendu et obtenu au Gouvernement un blocage de l'indexation des loyers pour les passoires énergétiques et un abattement important de l'indexation pour les classes des PEB intermédiaires. Sans cela, la hausse aurait été plus marquée.

Sur le plan statistique, il faut interpréter avec précaution les chiffres de Federia. En effet, les statistiques officielles publiques, notamment du CEHD et de l'IWEPS, qui seront progressivement publiées dans les mois qui viennent, sur les loyers en Wallonie vont très vraisemblablement confirmer la tendance, mais en nuanciant les constats.

L'impact de l'inflation sur les loyers est réel, mais il convient de souligner que selon les premiers indicateurs, celui-ci est inférieur à l'inflation sur les prix à la consommation. Cela signifie que, d'une part, le blocage de l'indexation des loyers a inmanquablement eu un effet positif en Wallonie, et que, d'autre part, une partie

des bailleurs n'ont pas systématiquement cherché à répercuter l'inflation sur leurs locataires.

Toutefois, je mène une action énergique au niveau du Gouvernement pour contrer ses effets, notamment par des efforts sans précédent de renforcement de l'offre de logements d'utilité publique – en sollicitant l'ensemble des opérateurs immobilier définis par le Code wallon de l'habitation durable.

Aussi, sur ma proposition, le Gouvernement a approuvé en 2020 la nouvelle modulation de la grille indicative des loyers qui intègre le dispositif de « loyer chaud ». Cet outil a principalement pour objectif d'aider, tant les locataires que les propriétaires, à disposer d'un indicateur de prix/qualité raisonnable relativement au montant du loyer d'un logement en fonction de différentes caractéristiques, telles que superficie, nombre de pièces et système de chauffage.

Concernant le débat sur la grille indicative, à ce stade c'est une grille incitative, puisque je rappelle que le respect de la grille des loyers ouvre le droit aux propriétaires d'obtenir certaines aides, et ce également au bénéfice du locataire. En effet, les propriétaires bailleurs qui veulent bénéficier des primes à l'énergie, primes à l'habitation ou d'un prêt à taux zéro pour améliorer leurs logements doivent respecter la grille avec, au plus, un écart de 10 %. De plus, la grille indicative des loyers peut également servir de référence en cas de litige réglé en justice. La grille est indicative, mais elle est aussi incitative, puisque tous les dispositifs wallons y font référence.

Faut-il aller un pas plus loin et réguler le marché par une norme de l'autorité qui imposerait une grille automatique contraignante des loyers ? D'abord se pose la question de savoir quelle grille contraignante, établie sur quels critères, avec des plus et des moins, avec un loyer inférieur et un loyer supérieur, dans quelle zone. On a déjà eu à plusieurs reprises le débat, même si vous savez qu'à la base, je suis plutôt favorable à titre personnel pour instaurer ce type de dispositif. Comme je l'ai dit souvent, je joue dans le réel. Il faut un espace politique pour le faire. C'est bien d'amener des propositions, mais il faut aussi de temps en temps concrétiser l'essai. Il faut de temps en temps que le goal soit mis. C'est bien de dire : « je vais m'approprier à tirer » ; mais c'est bien de temps en temps que vous ne loupiez pas le cadre et que, comme le Standard ce week-end, l'on puisse réaliser la prise des trois points. Je dois avoir aussi un discours réaliste.

Je pense, quand j'écoute les interventions des uns et des autres – et tout le monde n'a pas la même philosophie –, que tout le monde est conscient qu'il y a une difficulté. Par contre, j'entends différentes expressions qui me permettent de dire que le travail du Parlement est un travail intéressant. Il a un rôle à jouer dans cette thématique. Il y a eu une ouverture puisqu'une mission a été réalisée – non pas au fin fonds

de l'Asie, mais en France – pour étudier ce type de dispositif. Mais il faut quand même reconnaître que certaines difficultés sont liées et qu'il ne faut pas les minimiser. Il y a aussi une série d'effets pervers qu'il faut pouvoir éviter.

Je reprends les propos de M. Lomba en soulignant que je suis demandeur que le Parlement se saisisse à nouveau de cette question et que l'on puisse indiquer un chemin consensuel pour améliorer réellement les choses et, autant que faire se peut, avant la fin de cette législature. Il faut essayer d'amener des modifications qui entraîneront des effets sur le terrain.

C'est très bien d'amener une proposition – on n'anticipe pas le débat que l'on aura – mais vous connaissez la composition des différents groupes politiques, on en discute suffisamment. C'est très bien, vous aurez un effet, vous ferez deux articles, une vidéo, mais vous n'aurez rien changé au quotidien des gens. Personnellement, je plaide plutôt pour que, entre groupes politiques responsables, l'on essaie de trouver un chemin pour amener une résolution qui améliorera les choses en la matière. Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Comme vous l'avez déjà dit plusieurs fois, je sais que, à titre personnel, vous étiez plutôt pour une grille contraignante des loyers. Je sens aussi une ouverture au niveau du PS sur ce point.

Monsieur Evrard, Monsieur Lomba, vous me dites qu'il n'y a rien de neuf depuis la dernière fois que nous en avons parlé. Il y a pourtant bien quelque chose qui a changé : les loyers ont explosé et continuent d'augmenter rapidement. Cet élément engendre que la question revient encore plus à l'ordre du jour aujourd'hui.

On peut constater que la grille indicative des loyers telle qu'elle existe aujourd'hui ne fonctionne pas. Sinon, on ne serait pas dans une telle situation. Pourquoi ne fonctionne-t-elle pas ? Parce que le marché et la spéculation sont plus forts que cette grille indicative des loyers. À Paris, cela fonctionne. Une étude de l'Observatoire des loyers parue à la fin de l'année passée montre que les loyers augmentent de moins en moins vite, alors que l'on était à +2 % par an avant l'introduction de cette fameuse grille. On est maintenant à moins de 1 % et, avec la reprise en main par la Ville de l'application des sanctions – cela était aussi important –, je pense que l'on verra encore plus ses effets décuplés. Ce n'est pas pour rien que de nombreuses autres villes françaises s'y mettent.

Monsieur Evrard et Monsieur Lomba, vous dites que c'est une problématique complexe. Je n'ai pas non plus envie que vous essayiez de noyer le poisson parce qu'il y a tout de même quelque chose d'établi : la relation

entre un propriétaire et un locataire implique un rapport de subordination. En effet, il y en a un qui possède le bien et l'autre pas. Je le vois bien avec la grille indicative des loyers, quand j'ai fait le test sur le site internet – qui est bien fait d'ailleurs – et que j'ai constaté que je payais 50 euros de plus que la grille indicative de loyer, que me reste-t-il à part mes yeux pour pleurer ? Vais-je aller voir le propriétaire pour lui dire que cela ne va pas, que je paie 50 euros de trop ? Mais il va me dire : « Si vous n'êtes pas content, Monsieur Beugnies, allez chercher un appartement ailleurs. » Vous voyez donc qu'il y a un rapport de subordination entre le propriétaire et le locataire.

Tout ce que j'entends, c'est une contre-proposition de M. Lomba. Vous parlez d'un encadrement plus intelligent. Quoi que cela veuille dire, je crois qu'il faut arrêter de se leurrer. La grille indicative ne fonctionne pas aujourd'hui. Elle n'a aucun effet. Pourquoi alors continuer dans cette direction ? Soit on veut réguler, soit on ne veut pas réguler, mais il faut assumer sa position.

Enfin, sur les enseignements des visites que l'on a eues, on pourrait avoir de nouvelles auditions et de nouveaux débats. Je n'ai pas de souci avec cela. Encore une fois, il faut prendre en compte cette réalité dont on a parlé et, à un moment donné, il faut avancer. Monsieur le Ministre, vous vous dites à nouveau favorable à cette grille. Que le Parlement ait un rôle à jouer, mais que l'on ne puisse pas le faire pour le moment, je veux bien l'entendre. J'attends dès lors les avis de tout un chacun sur la manière dont on peut avancer dans ce débat, par exemple avec de nouvelles discussions ou de nouvelles auditions. J'insiste parce que l'on parle d'avancer. D'accord, mais comment ? Si l'on peut arriver à quelque chose de cette manière, j'y suis bien sûr favorable.

Monsieur le Président, avez-vous pu statuer sur ma demande de mettre à l'ordre du jour la proposition de décret ?

**M. le Président.** – On le fera avec plaisir. Il n'y a pas de souci.

La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** – Deux mots pour réagir à l'intervention de M. Beugnies. Ne confondons pas spéculation et inflation. Ces deux mécanismes sont totalement différents, mais dans votre raisonnement, vous mélangez les deux.

Je voulais également revenir sur la subordination entre le propriétaire et le locataire. Vous avez souvent à cœur de personnifier le débat. Hier, je rencontrais un certain Jean-Yves – il se reconnaîtra ; je ne manquerai pas de lui dire qu'il figure dans nos travaux –, qui est propriétaire de deux appartements et qui me disait encore toutes les difficultés qu'il avait vis-à-vis de ses locataires, notamment une chasse d'eau qui coulait, se soldant par une facture d'eau de 1 800 euros. Il va bien falloir trouver une solution.

Il me disait texto – et je ne trahis pas ses propos – « tu sais, moi j'ai fait des efforts, j'ai laissé tomber tel et tel montant du loyer parce que je me rends bien compte que c'est difficile. » Il dit aussi que « si, à un moment, cela devient de plus en plus compliqué, pour finir, je revendrai mes appartements et j'arrêterai tout cela. »

« Tous ces ennuis, toutes ces emmerdes-là », ce sont texto ses mots. À un certain moment, cette subordination, je ne dis pas qu'elle n'existe pas, mais il faut aussi prendre en compte celles et ceux qui ont investi, qui ont des frais, qui ont des charges, qui doivent faire face aussi à des remboursements de la même manière que le commun des mortels. Il faut également raison garder en la matière et ne certainement pas dégoûter celles et ceux qui décident d'investir, de se créer un logement supplémentaire à mettre en location. On sait que les besoins sont énormes et je voulais vous rendre attentifs à cela.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Je voudrais revenir sur la grille indicative que vous rappelez régulièrement. Le ministre a bien fait de dire incitative, car il y a déjà une différence et je trouve dommage de ne pas appliquer la nuance dans vos propos. D'indicative à incitative, on sent bien qu'il y a déjà un mouvement qui est présent.

Quand j'en appelle à une grille plus intelligente, c'est effectivement, sinon de la rendre contraignante comme on le souhaiterait peut-être, au moins de la rendre plus dynamique et qu'elle soit utilisée par les bailleurs.

Vous parlez aussi de l'explosion des prix. M. Evrard a bien fait de remarquer qu'on est dans l'inflation, et pas dans la spéculation. Nous sommes avec quelque chose qui est quand même assez intéressant : il y a en moyenne 4 % d'augmentation sur une indexation qui était quand même de 10 %. Donc c'est intéressant. Je vais aller jusqu'au bout parce que je pense que ce qui est intéressant, c'est de se poser la question de savoir pourquoi les loyers ont moins augmenté que l'indexation.

Le ministre notait aussi que tous les propriétaires n'ont pas décidé d'indexer. On s'en doute : il y a aussi l'effet de la non-indexation des passoires énergétiques. Je rappelle que vous étiez contre, parce que le petit pensionné qui louait son bien allait être pénalisé ; il n'aurait pas pu indexer son petit loyer, et cetera.

À un moment donné, il faut être de bon compte et arrêter d'être manichéen. On a bien compris qu'il n'y a pas une majorité politique pour la grille contraignante, mais qu'il y a une majorité ici qui se dégage pour faire de cette problématique une priorité et d'essayer de trouver des solutions équilibrées qui peuvent faire avancer le schmilblick. Monsieur le Ministre, on a appelé au travail parlementaire et je propose que nous nous y engageons en déposant rapidement, dès à présent

peut-être, une résolution qui permettra d'avancer sur ce chemin.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Je voudrais rectifier une chose : vous dites que je mélange spéculation et inflation, mais je vous rappelle quand même que les prix de loyers ont augmenté plus vite que l'inflation. C'est aussi cela la spéculation.

**M. le Président.** – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Beugnies. La première, motivée, a été déposée par M. Beugnies (Doc. 1230 (2022-2023) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Lomba, Mme Delporte et M. Evrard (Doc. 1231 (2022-2023) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES CONTRATS DE GESTION DE LA  
SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT ET DU  
FONDS DU LOGEMENT DES FAMILLES  
NOMBREUSES DE WALLONIE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les contrats de gestion de la Société wallonne du logement et du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, au mois d'août dernier, vous avez signé avec votre homologue, le ministre de l'Énergie, le nouveau contrat de gestion de la Société wallonne du crédit social, qui lie ainsi l'organisme à la Région jusqu'en 2025.

La SWCS constitue, avec le Fonds du logement des familles nombreuses et la Société wallonne du logement, l'un des trois acteurs les plus importants de la politique du logement en Région wallonne.

Or, sauf erreur de ma part, les contrats de gestion de la SWL et du Fonds du logement se font toujours attendre. Ainsi, le dernier contrat de gestion de la SWL courait de 2014 à 2019 alors que pour le Fonds du logement, le contrat de gestion 2013-2018 a été prolongé par le Gouvernement wallon jusqu'à la conclusion du nouveau contrat.

Je ne rappellerai pas ici en détail les missions de ces organismes, mais il me semble que pouvoir disposer de contrats de gestion actualisés et renouvelés est

important, tant pour le Gouvernement que pour les acteurs concernés. Ces documents permettent de fixer un cap, des objectifs et sont gage de confiance. Il permet également de mieux adapter les missions des organismes d'intérêt public aux défis du moment.

Pourquoi n'avez-vous toujours pas conclu de contrat de gestion avec la Société wallonne du logement ? En 2019, un excellent rapport d'analyse du contrat de gestion précédent faisait le point avec la SWL et avec toute la SLSP. C'était très intéressant à lire. J'ai la même question pour le Fonds du logement des familles nombreuses. Quelles actions ont été menées afin de conclure ces nouveaux contrats de gestion ? Quels sont les freins identifiés ? Avez-vous un échéancier à nous communiquer à ce sujet ?

Quelles sont les grandes lignes et orientations qui guident la rédaction de ces contrats de gestion ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, comme vous l'indiquez, les contrats de gestion des deux UAP sont arrivés à échéance sous la houlette du précédent gouvernement qui n'est pas parvenu à les faire renouveler et à les adopter.

Cela aurait évidemment été le timing idéal. La précédente majorité n'ayant malheureusement pas pu faire aboutir ces dossiers, c'est à ce gouvernement qu'incombe la responsabilité d'y parvenir.

Néanmoins, comme vous le savez, cette législature n'a pas été épargnée par les crises successives, qui ont ralenti le travail courant : covid-19, inondations, Ukraine, crise énergétique. Mes compétences ayant à chaque fois été au cœur des enjeux.

Je peux toutefois vous confirmer l'aboutissement du travail d'élaboration de ces contrats de gestion qui vont être soumis à l'Inspection des finances pour après être portés le plus rapidement possible à l'ordre du jour du Gouvernement.

Quant à la teneur de ceux-ci, vous comprendrez que j'en laisse la primeur à mes collègues du Gouvernement.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces maigres éléments de réponse.

Je me faisais une réflexion : vous regrettiez que le Gouvernement précédent n'ait pas rédigé ces contrats de gestion, mais je trouve normal que les contrats de gestion ne soient pas signés en fin de législature pour couvrir la précédente. Je trouve normal de les calquer un an après l'arrivée d'un nouveau ministre du Logement, qu'il ait un an pour faire un nouveau contrat de gestion.

C'est ce que l'on fait avec l'ONE, par exemple. On a calqué les années sur les législatures.

Je regrette le retard qui est pris. Il me revient que dans la rédaction en cours du contrat de gestion du Fonds du logement, on n'a pas vraiment pris les avis ou intégré les AIS et les APL. On a une association wallonne des AIS. Je trouverais dommage qu'ils ne soient pas intégrés à la base dans le processus de rédaction. Ce n'est pas fini, il y a peut-être encore moyen de les consulter avant que ce soit sur la table du Gouvernement.

J'aurais aussi aimé savoir si l'on pouvait en débattre, faire une présentation de ces contrats de gestion au sein de la commission pour mieux connaître ces institutions. Nous en discutons chaque année, au moment du budget, mais c'est souvent uniquement sous cet angle. Je trouve cela limité. Il y aurait moyen de les aborder de façon beaucoup plus large que juste sous l'angle budgétaire.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je n'ai pas d'objection, c'est une suggestion intéressante. Il faut attendre le passage au Gouvernement et les directions de ces UAP pourraient être sollicitées par notre commission.

**M. le Président.** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ce complément de réponse.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA DIFFICULTÉ DE TROUVER UN  
LOGEMENT POUR LES UKRAINIENS »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA MISE AU POINT SUR LA STRATÉGIE  
WALLONNE D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS  
UKRAINIENS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Beugnies, sur « la difficulté de trouver un logement pour les Ukrainiens » ;
- M. Dispa, sur « la mise au point sur la stratégie wallonne d'accueil des réfugiés ukrainiens ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, nous avons appris par voie de presse que trouver un logement constituait pour de nombreux Ukrainiens le premier frein à une installation en Belgique. Il est interpellant de constater que l'article précise que les agences immobilières refusent quasi systématiquement de louer à quelqu'un qui émerge au CPAS. Elles organisent des

visites parce qu'elles sont obligées, mais, finalement, elles n'accordent pas la location.

Au début de la guerre, la vague de solidarité citoyenne a offert dans un premier temps une bouffée d'air aux familles ukrainiennes. Les particuliers ont pallié le manque flagrant de lits pour les candidats réfugiés dans un contexte de crise structurelle de l'asile en Belgique. Cependant, cet élan de solidarité citoyenne a pris du plomb dans l'aile en mai 2022. La fatigue des hôtes, le besoin d'intimité ou de vacances, tout simplement, sont autant de raisons qui les ont poussés à se séparer de leurs colocataires ukrainiens. La situation de centaines d'Ukrainiens concernant l'obtention d'un logement pose donc depuis de gros soucis. Moralement, c'est très dur, et un sentiment d'abandon voire d'injustice est même ressenti par les familles concernées. D'autant qu'en Pologne, l'accès à un logement semble plus direct et concret.

En Belgique, les personnes en situation de faiblesse sont filtrées et ont toutes les difficultés à trouver un logement digne et de qualité. L'article de presse précise aussi que de nombreuses familles cherchent depuis plus de six mois, sans succès. D'ailleurs, certains réfugiés sont repartis pour cette raison.

En Wallonie, les communes se sont vite retrouvées surchargées sur le terrain, manquant cruellement d'aide pratique concrète. Elles ont alors bricolé pour dénicher de nouvelles places d'accueil, pestant sur la Région wallonne, sur la Fédération Wallonie-Bruxelles et votre cabinet, Monsieur le Ministre, accusé d'être aux abonnés absents.

Pourquoi la Wallonie ne s'organise-t-elle pas pour éviter que cette situation ne se répète ? Pourquoi ne pas répondre de manière plus structurelle au sentiment d'abandon ressenti par de nombreuses familles ukrainiennes ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la Russie envahissait l'Ukraine il y a un peu plus d'un an. Dans la foulée, au début du mois de mars 2022, les pouvoirs publics en Belgique se sont rendu compte qu'ils devraient faire face à un afflux important de réfugiés ukrainiens. Un certain nombre de mesures ont été prises. Un dispositif d'accueil a été mis en place. Il me semble important, un an plus tard, de faire le point sur l'efficacité de ce dispositif et d'évaluer les corrections qui pourraient devoir être mises en place.

Force est de constater, un an plus tard, que les acteurs locaux communaux, les CPAS et les citoyens ont été, et restent toujours, les acteurs de première ligne dans l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Durant l'année écoulée, je vous ai interrogé, Monsieur le Ministre, à de nombreuses reprises au sujet

des difficultés rencontrées par ces acteurs de première ligne. Je n'ai jamais été totalement convaincu par l'ensemble des réponses apportées, même si je ne nie pas que des actions ont été entreprises et que des efforts ont été fournis par la Wallonie.

Concernant plus spécifiquement l'offre de logements, les dernières réponses que vous m'avez apportées aux questions écrites que je vous ai posées font apparaître les chiffres suivants :

- 23 hébergements sont conventionnés sur tout le territoire wallon, ce qui correspondrait à un peu plus de 1 000 places d'accueil ;
- 77 logements modulaires subventionnés pourraient être créés entre juillet et septembre 2023.

Dans le même temps, on comptabilise, sauf erreur de ma part, 10 800 réfugiés ukrainiens ayant demandé une attestation de protection temporaire et qui sont domiciliés en Wallonie. On voit bien la disparité entre le nombre d'Ukrainiens présents et l'offre de logements à l'initiative de la Wallonie.

En juin 2022, lorsque vous avez mis en place un dispositif censé monter en puissance, vous aviez annoncé 1 000 places dans les semaines à venir, puis 2 500 places supplémentaires jusqu'au mois d'octobre 2022. Enfin, 3 500 places complémentaires qui devaient être activées entre le 1er octobre 2022 et le 31 janvier 2023, ce qui nous permettait d'escompter 7 000 places proposées par la Wallonie. Nous n'y sommes pas, manifestement.

Je voudrais donc, Monsieur le Ministre, vous demander de bien vouloir faire le point.

Où sont, d'après vos informations, logés les milliers de réfugiés qui se trouvent sur notre territoire, mais qui ne bénéficient pas d'une place proposée par la Wallonie ? Où sont les 7 000 places annoncées par la Région wallonne ?

Qu'avez-vous mis concrètement en place pour soulager les communes et les CPAS, au-delà de l'euro symbolique qui avait été octroyé en son temps au début de la crise ? Que peut-on encore attendre de la Wallonie dans la gestion de cette crise ? Je rappelle que vous avez assumé une responsabilité importante, car les concertations intrabelges ont attribué aux Régions, au titre de leurs compétences en matière de logement, la responsabilité de l'hébergement des réfugiés.

Comment assumez-vous cette responsabilité et quelles sont les perspectives que vous pouvez laisser entrevoir, dès lors qu'il apparaît clairement, un an après le début de la guerre, que celle-ci va malheureusement se poursuivre ? La présence de réfugiés ukrainiens sur notre territoire, même s'ils souhaitent retourner le plus vite possible dans un pays libéré, va, de toute évidence, se poursuivre de longs mois, voire de longues années. Je

vous remercie de bien vouloir faire le point sur la situation.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

*(M. Evrard, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, relativement aux questions que vous me posez sur la stratégie d'accueil des Ukrainiens.

La Wallonie avait pris l'engagement de fournir une solution d'hébergement à 30 % des réfugiés qui étaient en demande de logement. Or, sur l'ensemble des réfugiés en provenance d'Ukraine, environ 30 % sont en demande de logement et 70 % de ceux qui arrivent ne sont pas demandeurs d'une aide collective. Ce qui relativise le gap entre les différents logements fournis par la collectivité et le nombre d'Ukrainiens. Le recensement ne peut être exact, puisque nos statistiques et les statistiques globales nous disent que seulement 30 % de ceux qui arrivent sur le territoire ont une demande d'aide d'hébergement collectif. La Wallonie avait donc pris l'engagement de trouver des solutions à 30 % des 30 % de ceux qui étaient en demande.

Le 19 février dernier, il y avait 10 756 bénéficiaires de la protection temporaire domiciliés en Wallonie. Environ deux tiers des réfugiés domiciliés en Wallonie pour la première fois l'ont été dans une famille d'accueil.

Sur la base des estimations de la cellule régionale de coordination de l'accueil des réfugiés ukrainiens, les besoins en relogement en 2023 concerneraient près de 3 000 bénéficiaires de la protection temporaire, raison pour laquelle nous avons revu l'objectif de création de places en hébergements conventionnés, comme je viens de l'évoquer.

Au 28 février, nous comptabilisons 33 hébergements conventionnés représentant 1 405 places, dont 29 hébergements ouverts représentant 1 286 places. À la même date, environ 73 % des chambres étaient occupées. De nouvelles réservations se font chaque jour et une solution est proposée à chaque fois. On pourrait s'étonner de ce pourcentage, mais il correspond aux différents flux, car ils ne restent pas toujours dans les hébergements collectifs. Lorsque des demandes sont adressées, il faut que les hébergements soient adaptés à la demande. On ne peut pas mettre un hébergement de trois chambres pour une personne seule. Globalement, selon les spécialistes de la matière, le taux de remplissage est tout à fait conforme à ce qu'il se passe dans ce type de situation.

En étroite concertation avec les gouverneurs, je travaille à la diversification de l'offre d'hébergements conventionnés en activant, par exemple, des infrastructures de type hôtels, studios ou appartements.

Tous types d'hébergements confondus, nous disposons d'un potentiel de création de 1 705 places supplémentaires, 410 à court terme dans des hébergements conventionnés, 222 à moyen terme dans des hébergements conventionnés et 873 autres – plans d'action des gouverneurs –, plus 200 places en modulaires. Avec les 1 405 places que j'ai sus vantées, cela représente un total de 3 110 places potentielles au cours de l'année 2023.

Ces places, je le rappelle une fois encore, s'adressent prioritairement aux ressortissants ukrainiens dont l'hébergement de crise chez l'habitant se termine et qui n'ont pas trouvé d'autre solution.

Ces hébergements conventionnés s'adressent également aux ressortissants qui se présentent directement dans une commune sans être passés par l'Office des étrangers et, désormais, également à des primo-arrivants qui proviennent du centre Ariane de Fedasil, conformément à une procédure établie avec l'agence fédérale.

La crise de l'accueil global fait l'actualité dans notre pays. On a fait une offre de différentes places auprès de Fedasil et de la ministre, pour faire en sorte d'accueillir différents réfugiés directement. Le flux n'est pas facile, il se passe toujours un certain temps entre les différentes demandes. Globalement, on a également essayé d'être soutenant à ce niveau.

Je rappelle que le Gouvernement, dès le début de la crise, a dégagé rapidement 3,57 millions d'euros pour les communes ou les structures supracommunales, afin de les financer dans les mesures prises à l'échelle locale. Le Service public de Wallonie a par ailleurs édité un guide pratique du parcours du réfugié, à l'attention des pouvoirs locaux et des services d'aide.

Les prestataires d'encadrement des réfugiés ukrainiens au sein des hébergements conventionnés accompagnent les résidents dans leurs diverses démarches, notamment vis-à-vis des communes et des CPAS. Un prestataire privé s'occupe de la gestion des hébergements collectifs. Divers opérateurs extérieurs sont également mobilisés pour faciliter l'intégration des réfugiés ukrainiens.

Je profite de l'occasion pour rappeler que, le 24 janvier dernier, la Fédération des CPAS a organisé sur ma proposition un webinaire relatif aux structures collectives accueillant en leur sein des ressortissants ukrainiens. Dans ce cadre, les partenaires du déploiement de ces hébergements ont présenté leur rôle et le lien éventuel avec les CPAS.

Chaque pouvoir local peut, en cas de besoin, adresser ses questions à la cellule de coordination de l'accueil des réfugiés ukrainiens à l'adresse [ukraine.info@spw.wallonie.be](mailto:ukraine.info@spw.wallonie.be) et retrouver une mine d'informations sur le portail « Ukraine » du Service public de Wallonie.

La Wallonie continue à travailler pour apporter des solutions concrètes aux besoins des réfugiés ukrainiens. Ces solutions se traduisent par des mesures concrètes en matière d'hébergement, mais aussi des mesures et des dispositifs en matière d'intégration et d'accompagnement psychosocial.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète. Vous nous dites au début de votre intervention que seulement 30 % des familles ukrainiennes présentes sur le territoire sont en demande de logement collectif, si j'ai bien compris.

*(Réaction d'un intervenant)*

D'hébergement, pardon. Je comprends mal : cela voudrait dire que 70 % des Ukrainiens ne sont pas en demande de logement. Cela veut-il dire qu'ils vivent dans la rue ? Je ne le crois pas. Cela veut-il dire qu'ils ont trouvé une famille d'accueil ?

Dans ce cas, cela repose à nouveau sur les épaules de certains propriétaires.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Non, ce n'est pas tout à fait cela.

Sur les réfugiés ukrainiens, toutes les statistiques disent que seulement un tiers – 30 %, j'arrondis – est en demande d'aide. Pour le reste, il ne faut pas se faire d'illusion. Dans un premier temps, ce sont ceux qui avaient le plus de moyens qui sont arrivés sur le territoire et qui se débrouillaient par eux-mêmes. Puis, une diaspora s'est également organisée et le reste ne demande pas d'aide.

Globalement, ce sont 30 % de ceux qui arrivent sur le territoire. L'engagement que la Wallonie avait pris était d'accueillir 30 % de ces 30 %.

Je dois aussi être objectif. On ne couvre pas ces 30 % des 30 %, non pas que l'on n'a pas l'offre, mais c'est parce que, en réalité, les réfugiés se dirigent vers des pôles. Bruxelles prend plus que sa part, parce que les réfugiés ukrainiens vont vers les centres. Même à l'échelle intrawallonne, ils se dirigent plus vers les grandes villes parce qu'ils y trouvent plus de services, parce que c'est sans doute plus rassurant et il y a une partie – je n'ai plus en tête le pourcentage – qui est déjà retournée. Une partie des personnes accueillies a décidé de retourner parce que les fronts de la guerre n'ont plus bougé. En réalité, nous accueillons le pourcentage d'Ukrainiens que la Wallonie accueillait déjà, sur un chiffre moins élevé, avant la guerre. Les statistiques sont donc assez conformes. Ce sont à peu près les mêmes chiffres.

On ne peut pas exclure que les personnes accueillies dans notre pays souhaitent se regrouper et aller vers les centres. Elles sont mobiles. Les réfugiés ne restent pas

nécessairement dans le territoire où on les a accueillis. Soit ils s'insèrent, soit ils retournent. La question est plus complexe qu'il n'y paraît. C'est la raison pour laquelle je voulais vous apporter ce complément d'information.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Je vais plutôt me concentrer sur les familles d'accueil qui, aujourd'hui, continuent à héberger des Ukrainiens.

L'année passée, nous avons observé un phénomène, notamment pendant les vacances, selon lequel certaines familles d'accueil souhaitaient se séparer des familles ukrainiennes. Quand on travaille toute l'année et que l'on a envie de partir en vacances, il est compréhensible que l'on ne veuille pas laisser son bien seul à la famille accueillie. Cette année-ci, ce phénomène risque de se reproduire pendant les vacances. Il faut donc anticiper, intervenir et garantir à ces familles qu'elles ne se retrouvent pas à la rue quand viendra à nouveau la période des vacances.

Les chiffres quant aux places que vous venez de donner sont tout de même moindres que ce qui avait été annoncé. Dès lors, je pense qu'il est indispensable de rectifier.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous avez vous-même évoqué la crise de l'accueil global. Cette situation au niveau fédéral est proprement scandaleuse puisque des milliers de personnes sont à la rue. Le Gouvernement fédéral semble être dans l'incapacité de gérer cette situation. Il y a là de quoi s'indigner.

Je serai plus nuancé en ce qui concerne la gestion de l'accueil des réfugiés en Wallonie. Les réfugiés ukrainiens sont dans une situation moins dramatique que ne le sont d'autres réfugiés. Il y a là une discrimination interpellante. S'agissant des réfugiés, on peut évidemment se réjouir que la situation ne soit pas aussi dramatique que pour d'autres. En effet, des efforts sont réalisés à tous les niveaux, y compris au niveau de la Wallonie. Je veux les saluer.

Je constate aussi qu'un certain nombre de réfugiés sont mobiles et repartent dans leur pays. Beaucoup aussi – plus que ce que l'on ne pouvait espérer au départ – ont trouvé un logement dans le secteur locatif privé. En soi, c'est plutôt une bonne nouvelle. Toutefois, cela ne règle pas tous les problèmes. Quand vous dites que 30 % des réfugiés restent en attente d'une aide en termes d'hébergement collectif, cela démontre bien que les chiffres que vous donnez quant aux logements accessibles aujourd'hui sont insuffisants par rapport à cette attente de 30 % des réfugiés. S'il y a plus de 10 000 réfugiés sur le territoire wallon, cela fait plus de 3 000 réfugiés qui sont potentiellement en attente d'un

hébergement collectif. Les places disponibles offertes par la Wallonie sont inférieures à 1 000 unités puisqu'il y a un taux d'occupation de 73 % seulement des 1 000 places que vous avez pu créer dans les hébergements collectifs.

La faiblesse de ce taux d'occupation s'explique aussi par la localisation de ces hébergements. Vous l'avez d'ailleurs admis. Des zones rurales où se trouvent les hébergements touristiques, notamment, ne sont pas les plus propices à accueillir des réfugiés en recherche de services ou de possibilités de travail dans des centres plus urbains.

Toujours est-il que les chiffres sont là pour démontrer que nous n'atteignons pas encore la capacité nécessaire pour répondre aux demandes d'hébergement collectif ou de prise en charge par la Wallonie, de sorte que, in fine, un grand nombre de familles d'accueil assument toujours la responsabilité principale de l'hébergement des réfugiés. Certaines d'entre elles le font dans la durée, et il faut leur rendre hommage, mais cela ne pourra pas durer éternellement. Il faut donc veiller à ce que les projets de places que vous annoncez deviennent réellement effectifs à brève échéance, de façon à soulager l'effort de solidarité qu'assument les hébergeurs depuis le début de cette crise.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE MONITORING EN TEMPS RÉEL DU  
LOGEMENT PUBLIC »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le monitoring en temps réel du logement public ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, l'IWEPS propose sur son site internet plusieurs indicateurs statistiques intéressants par rapport aux logements publics, notamment la part de ménages vivant dans un logement public, le nombre de logements inoccupés par commune, le nombre de candidatures par SLSP ou encore le nombre de logements loués via une AIS.

Le problème, c'est que plusieurs de ces indicateurs ne sont pas disponibles à des dates récentes. Par exemple, pour le nombre de logements publics par commune ou le nombre de logements inoccupés, à ce jour, on ne peut voir que les chiffres de 2020. Il est compréhensible que la récolte et le traitement des données prennent du temps au niveau de l'IWEPS, et il est logique qu'il y ait un décalage dans le temps au niveau de la publication des données, mais ce n'est pas cela que je remets en question.

Dans le contexte de tensions sur le marché du logement et de difficultés croissantes pour se loger, particulièrement pour les plus précaires, l'absence de données pour les deux dernières années me semble problématique, surtout quand le ministère du Logement est à gauche sur l'échiquier politique et veut faire avancer les choses.

À Bruxelles, la SLRB a de nouveaux outils intéressants afin de réaliser un monitoring en temps réel de plusieurs indicateurs liés aux logements publics. L'un de ces indicateurs très utiles pour la gestion au jour le jour, c'est celui de l'évolution du nombre de candidats pour chaque catégorie de logement. Tous les autres indicateurs sont bien utiles pour la définition de politiques sur le long terme.

À l'inverse, la Wallonie dispose actuellement d'une liste d'attente qui bouge en fonction des recensements et des possibilités de les réaliser.

Quel est votre avis sur ce nouvel outil dont dispose la SLRB ? Êtes-vous en contact avec votre collègue socialiste, Mme Ben Hamou ? Estimez-vous nécessaire de disposer de meilleurs indicateurs statistiques ? Si oui, comptez-vous mettre en place quelque chose de similaire ? Pourquoi un monitoring en temps réel n'est-il pas prévu en Wallonie ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, il y a lieu de distinguer les publications annuelles émises et les récoltes de données régulières effectuées par la Société wallonne du logement, les premières étant bien destinées à un public intéressé et les secondes étant destinées à la Société wallonne du logement dans le cadre de son travail quotidien.

Ainsi, pour le second volet, la SWL dispose d'une série d'indicateurs récoltés à échéance régulière afin de disposer de données permettant de monitorer le secteur du logement d'utilité publique, notamment :

- la plateforme « Candidature unique » permettant l'échange de données concernant les candidatures et la possible définition quotidienne du nombre de candidats locataires ;
- la plateforme ApplIG permettant la récolte annuelle de diverses données concernant le patrimoine locatif telles que le nombre de logements sociaux, les locataires et les comptabilités des sociétés de logement de service public ;
- le cadastre des logements publics appartenant aux SLSP regroupant leurs caractéristiques techniques.

Il n'est pas prévu de diffuser plus largement ces informations, car il s'agit avant tout d'outils de travail.

En revanche, la plateforme digitale du logement public en cours d'implémentation par la SWL, en concertation avec le SPW Digital, la Banque-carrefour d'échange de données, les SLSP et leurs fournisseurs informatiques, permettra de faciliter le dépôt d'une candidature ainsi que de plus facilement identifier la localisation des quartiers de logements sociaux.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Je vous remercie pour votre réponse.

Vous me dites qu'il faut distinguer les données qui servent au quotidien à la SWL et les autres données. Je pense avoir fait cette distinction dans ma question. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le propos. Vous me rappelez les données existantes ; je vous dis qu'il y en a assez peu. J'aurais aimé avoir votre avis sur le monitoring en temps réel, c'était l'objet de ma question.

Par rapport aux chiffres disponibles en continu, je crois qu'ils sont importants. En effet, ils permettent aux citoyens de juger de l'action de votre Gouvernement. Si l'on ne peut voir l'évolution des chiffres que trois ans plus tard, cela signifie que l'on n'a aucun indicateur. C'est par exemple grâce à ces chiffres de l'IWEPS que nous avons pu calculer que le nombre de logements sociaux avait diminué de 128 unités depuis le début de votre législature. C'était il y a presque un an. Or, depuis lors, on ignore à quel point cela a changé. On espère que cela a évolué dans la bonne direction puisque nous avons de nouveaux chiffres.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais être franc avec vous. Je comprends que la réponse vous paraisse incomplète, mais je ne peux pas improviser des choses par rapport à une réponse fournie par mon administration et concertée avec mon cabinet. Je comprends le propos de coller plus à la réalité. Je vais me renseigner pour savoir s'il y a des freins ou des difficultés techniques qui empêcheraient à l'obtention d'un tel monitoring.

**M. Beugnies** (PTB). – Je souhaitais ajouter que ce monitoring en temps réel, s'il permettait ne serait-ce que de gagner en efficacité sur le placement de quelques personnes en logements publics, ce serait déjà une très bonne chose. Cependant, cela ne changerait évidemment rien au principal problème qui est le manque de logements publics.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE DÉVELOPPEMENT DES *COMMUNITY  
LAND TRUSTS* »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le développement des *community land trusts* ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies (PTB).** – Monsieur le Ministre, je vous ai plusieurs fois questionné quant au principe des *community land trusts*. Pour rappel : le principe consiste à ce que l'acheteur soit propriétaire de son logement, mais qu'il soit en quelque sorte locataire du terrain et souscrivait, par exemple, à la limitation de plus-value lors de la revente du bien. Ce fonctionnement permet de créer un logement abordable à l'acquisition de façon durable. En effet, le CLT garde le logement hors du marché spéculatif, rend celui-ci plus accessible tout en permettant à des familles de jouir de la propriété de leur logement.

Récemment, à Watripont, six logements en CLT ont été inaugurés à la suite d'une collaboration entre la commune et la SLSP immobilière publique Péruwelz-Leuze-Frasnes. En avril de l'année passée, je vous avais questionné sur les CLT. Vous me répondiez alors avoir rencontré plusieurs acteurs du CLT en Wallonie et que diverses initiatives citoyennes existaient. Vous m'aviez également répondu, je vous cite : « En ce qui concerne les sociétés de logement de service public, le CLT est un outil qui leur a été proposé régulièrement depuis une dizaine d'années. Il s'avère cependant qu'une seule d'entre elles tente encore de produire des logements de cette façon. À l'analyse, il apparaît que le peu de succès de la formule s'explique par les difficultés de la mettre en œuvre ».

Vous me disiez donc que si les SLSP utilisent peu cette possibilité, c'est dû à sa difficulté de mise en œuvre. Cette réponse m'a semblé un peu étonnante puisque la manière dont les *community land trusts* peuvent être mis en œuvre dépend un peu de votre décision. Considérant que, selon vous, c'est justement une difficulté de mise en œuvre qui est un frein à l'utilisation plus large du CLT et que vous trouvez que c'est un bon moyen de créer du logement abordable, votre cabinet travaille-t-il à la simplification des procédures permettant de créer du CLT ? Encore mieux, envisagez-vous une initiative publique de *community land trust* ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous le savez, les *community land trusts* existent depuis

plusieurs années dans les pays anglo-saxons et tendent à s'importer en Europe. Vous avez d'ailleurs bien décrit le mécanisme dans votre question.

La structure juridique complexe du *community land trust* ne peut être simplifiée sous peine de manquer son objectif au vu de la contrainte de respecter les prescrits légaux en la matière. Les opérations de *community land trust* constituent une articulation de diverses structures juridiques dépendant du Fédéral dans des projets s'efforçant de traduire dans notre droit cette formule née hors frontière.

En toute franchise, il n'y a pas de nouvelle initiative publique régionale en ce domaine puisqu'il faut constater que la première limitation est le manque, voire l'absence, d'intérêt de candidats acquéreurs.

Néanmoins, comme vous l'indiquez dans votre question – j'ai d'ailleurs eu l'occasion de me rendre à Frasnes-lez-Anvaing pour l'inauguration de ce *community land trust*, et j'ai pu poser l'une ou l'autre question –, je crois que la formule a de l'intérêt, parce que le seul but est de diminuer le coût du logement, *in specie* pour de l'acquisitif. Je crois que l'on arrive tout de même à diminuer le coût de l'acquisition du logement.

Cela étant, la formule reste complexe, et peu – voire très peu – de sociétés de logements se lancent dans ce type d'opération. Je ne veux pas simplifier à l'extrême les choses ni même m'engager, parce que nous sommes sur beaucoup de chantiers et il reste peu de temps, vu l'échéance électorale, mais je crois que l'on devrait plutôt tenter d'objectiver les choses et de voir pourquoi il y a des freins à cette formule, qui, à mes yeux, a un certain intérêt.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Le CLT a encore été récemment utilisé pour six logements à Watripont, et des ASBL continuent de promouvoir cette manière de faire pour permettre l'accès à la propriété. Si, malgré les difficultés de mise en œuvre, des gens continuent de se bouger pour que de tels projets adviennent, imaginez si c'était plus simple.

Vous me dites que cela ne peut pas être simplifié, car on manquerait l'objectif. Pourtant, une initiative publique de CLT rendrait les choses plus simples, avec, par exemple, la création d'une société foncière ou une immobilière – vous appelez cela comme vous voulez –, une institution publique qui régit un *community land trust* public, avec des règles pour toute la Wallonie, permettant ainsi – c'est le but – aux revenus modestes d'accéder à la propriété.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'AUGMENTATION DU PRÉCOMPTE  
IMMOBILIER DÉCIDÉE PAR CERTAINES  
COMMUNES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'augmentation du précompte immobilier décidée par certaines communes ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies (PTB).** – Monsieur le Ministre, de nombreuses communes ont eu bien du mal à présenter un budget 2023 à l'équilibre. Jemeppe-sur-Sambre, par exemple, n'échappe pas à la tendance en cette période de crise. Dans cette commune, la décision d'augmenter les additionnels du précompte immobilier a été prise et ne sera pas sans conséquence pour la population.

Outre l'indexation record du revenu cadastral de 9,6 % cette année – contre moins de 2 % en 2022 –, d'autres communes belges ont également décidé de relever le montant de leurs additionnels au précompte immobilier.

Les communes disposent d'une autonomie fiscale prévue dans la Constitution, ce qui signifie qu'elles sont libres de fixer le taux de leurs additionnels. Parmi les différents niveaux de pouvoir qui prélèvent le précompte immobilier, les communes se taillent la part la plus importante.

Le problème est que, pour les citoyens, cette augmentation pèse lourd dans le budget familial. Face au coût élevé de l'énergie et à une inflation toujours très importante, certaines familles vont au-devant de difficultés financières. Il n'est pas toujours évident de demander de l'aide via un plan de paiement, surtout quand on n'en a pas l'habitude. Cependant, le SPW pense qu'il fera probablement face à une hausse des demandes de plans d'étalement pour faciliter les plans de paiement.

En 2022, le Service public de Wallonie a reçu 56 509 demandes d'un plan de paiement pour le précompte immobilier, contre 34 701 l'année précédente. Voilà les difficultés des gens.

Compte tenu d'une forte indexation du revenu cadastral en 2023, pourquoi ne pas mettre en place un mécanisme de soutien aux propriétaires et une compensation pour les communes au niveau budgétaire ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je ferai tout d'abord un état des lieux de l'évolution des additionnels entre 2022 et 2023 au niveau de la Wallonie, tant en matière de précompte immobilier que d'impôt sur les personnes physiques.

Seules trois communes ont augmenté les additionnels au précompte immobilier. Aucune ne les a diminuées. Quatre communes ont diminué les additionnels à l'impôt des personnes physiques, dont une des communes ayant augmenté ses additionnels au précompte immobilier. Une commune les a augmentés.

Comme vous citez une commune en particulier, je précise que malgré l'augmentation, les additionnels appliqués restent en dessous de la moyenne régionale. Il en est de même en ce qui concerne ses additionnels à l'impôt des personnes physiques.

Par ailleurs, l'essentiel des additionnels au précompte immobilier bénéficie non seulement aux communes, mais également aux provinces. Il est indubitable que l'indexation importante intervenue pour le calcul du précompte immobilier qui sera enrôlé à partir du mois de juin prochain constitue un élément important dans le budget familial des propriétaires. Toutefois, l'indexation en question n'est pas une estimation pour l'année 2023, mais bien une adaptation à l'inflation de 2022. Dès lors, il s'agit toujours d'un rattrapage. Il est clair que l'on augmente le précompte par le mécanisme de l'indexation, mais si l'indexation vaut pour le précompte, avec un effet retard, elle vaut aussi pour les salaires, avec un effet plus immédiat. Il est vrai qu'un précompte sera plus élevé, mais le mécanisme d'indexation – auquel mon parti est fort attaché, bien qu'il tende à être remis en question par des tenants d'autres philosophies politiques – a évidemment un impact.

Je ne peux pas répondre précisément sur l'impact au cas par cas, si là où les gens ont eu plus de revenus, ils ont payé plus de taxes, s'il y a un différentiel positif ou négatif. C'est une question de droit individuel.

Les communes ont subi au jour le jour les coûts de l'inflation, tant au niveau des frais de personnel que des coûts des biens et des services divers ou des investissements. Le constat que très peu de communes ont augmenté leurs additionnels est donc en soi un signal plutôt positif.

Quant au plan de paiement accordé d'office au-delà des deux mois, il s'agit effectivement d'une intervention régionale en faveur de ces contribuables.

Quant à une mesure de soutien aux propriétaires avec compensation équivalente pour les communes que vous évoquez, il n'y a évidemment rien sur la table du Gouvernement. Je précise néanmoins que la Wallonie n'est pas en reste en matière de soutien aux propriétaires. Ainsi en est-il de l'aide à l'acquisition par

le biais de l'augmentation de la quotité exemptée des droits d'enregistrement ou encore des primes et prêts logement, en vue d'aider à la rénovation. Il s'agit d'une mesure importante de mon collègue Dolimont au dernier conclave, qui a fortement augmenté la quotité exemptée pour l'achat d'une première habitation. C'est un geste important pour aider les nouveaux propriétaires.

La Wallonie est la seule à avoir maintenu le dispositif de déduction fiscale à l'impôt des personnes physiques pour l'isolation de la toiture, les dispositifs de déduction à l'impôt des personnes physiques dans le cadre de l'emprunt réalisé pour acquérir une habitation.

Si les propriétaires doivent subir l'indexation des revenus cadastraux, il en est de même pour les locataires. Nous en avons suffisamment parlé en ce qui concerne leurs loyers.

*(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – J'aimerais revenir sur l'augmentation des additionnels au précompte immobilier. Vous me dites que seules trois communes ont augmenté leurs additionnels. Je crains fort que ce soit le début d'un certain phénomène qui va se généraliser. Comme les communes sont en difficulté, il n'y a pas 36 solutions : soit on diminue les dépenses, soit on augmente les recettes, soit on fait les deux.

C'est une manière d'augmenter les recettes sur le dos des gens, qui sont déjà eux-mêmes dans de grosses difficultés à cause de l'explosion du coût de la vie, des prix de l'énergie et de tous les biens de première nécessité. Cela revient encore une fois à chercher de l'argent dans la poche des citoyens.

C'est pour cela que l'on aurait aimé que la Région wallonne puisse apporter un soutien aux propriétaires, d'une manière ou d'une autre, ou peut-être une compensation pour les communes au niveau budgétaire. Seules trois communes sont concernées pour l'instant, mais je crains que fort que cela se propage.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE RAS-LE-BOL DES POUVOIRS LOCAUX À  
L'ÉGARD DES APPELS À PROJETS  
MULTIPLES »**

**QUESTION ORALE DE M. LOMBA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE SUIVI DE L'APPEL DE L'UNION DES  
VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE  
(UVCW) POUR LIMITER LES APPELS À  
PROJETS »**

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA MULTIPLICATION DES APPELS À  
PROJETS POUR LES POUVOIRS LOCAUX »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA SONNETTE D'ALARME TIRÉE PAR LES  
ACTEURS LOCAUX QUANT À LA  
MULTIPLICATION DES APPELS À PROJETS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Bastin, sur « le ras-le-bol des pouvoirs locaux à l'égard des appels à projets multiples » ;
- M. Lomba, sur « le suivi de l'appel de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) pour limiter les appels à projets » ;
- M. Evrard, sur « la multiplication des appels à projets pour les pouvoirs locaux » ;
- M. Demeuse, sur « la sonnette d'alarme tirée par les acteurs locaux quant à la multiplication des appels à projets ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Bastin** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, il est vrai que la démarche n'est pas courante, étant donné que l'ensemble des acteurs représentatifs des pouvoirs locaux – donc d'UVCW –, la fédération des CPAS, les directeurs financiers des pouvoirs locaux, la fédération wallonne des directeurs généraux communaux, la fédération wallonne des receveurs régionaux ainsi que la fédération des directeurs généraux de CPAS vous ont adressé le 21 février un courrier commun dont le message est simple : c'en est assez des appels à projets. Comme l'indique le courrier, alors que la Région semblait s'orienter résolument vers le mécanisme de fond avec un droit de tirage, le mouvement semble s'être inversé ces dernières années avec un recours accentué aux appels à projets. Les pouvoirs locaux taillent un véritable costume à ce qui est devenu monnaie courante et qui atteint son paroxysme dans le contexte du Plan de

relance de la Wallonie et du Plan de relance et résilience européen.

Le constat est lapidaire : « bureaucratie à outrance, gaspillage de ressources, surcharge des équipes locales ou dépenses évitables en services de bureaux d'études, manque de transparence et de garanties d'impartialité, concurrence entre pouvoirs publics, effet d'aubaine en opposition avec les démarches stratégiques structurantes, pertes de temps dommageables tant en constitution de dossiers qu'en contrôles, rien ne plaide pour la continuation de ce mode de financement en rupture avec toutes les attentes légitimes en termes de gouvernance efficace et efficiente ». La demande des acteurs locaux est claire, Monsieur le Ministre, il faut un changement majeur dans la méthode d'octroi de ces financements et l'instauration d'un réel droit de tirage sur des budgets globalisés.

Dès lors, quand allez-vous mettre fin à cette pratique qui noie les villes et les communes sous la paperasserie administrative ? N'est-il pas urgent que le Gouvernement mette en place un mécanisme unique de droit de tirage comme le réclament à cor et à cri les pouvoirs locaux ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre, je vais être plus synthétique parce que l'essentiel d'une partie de ce que j'allais dire a déjà été dit. On s'est inspirés des mêmes expressions dans les journaux. Je ne reprendrai donc pas l'origine de ce mouvement. Je rappellerai effectivement que, comme vous l'avez dit, cher collègue, le mouvement semble s'être inversé ces dernières années avec un recours accentué aux appels à projets pour financer les pouvoirs locaux. Le constat n'est pas neuf. Cette multitude d'appels à projets surcharge les équipes locales, elle ne permet pas une gestion raisonnée et intégrée au niveau local.

Monsieur le Ministre, pourquoi cette tendance vers un fonds à droit de tirage s'est-elle inversée ?

Comptez-vous prendre des mesures afin de limiter les appels à projets et simplifier ainsi la vie des gestionnaires communaux ?

Quel suivi allez-vous donner à l'appel de l'union des villes ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

**M. Evrard (MR).** – Monsieur le Ministre, je fais miennes les questions des collègues. J'en profite pour poser ma question de manière un peu différente puisque, Monsieur le Ministre, vous avez eu l'occasion d'aller aussi un petit peu sur le terrain – c'est tout à votre honneur – pour rencontrer les communes qui ont fait

entendre leur questionnement, notamment sur trois thématiques qui étaient :

- la question des ressources humaines, qui vient d'être mentionnée par les collègues ;
- la multitude des appels à projets ;
- la complexité administrative.

Ces trois points sont intimement liés par rapport à la question du jour.

Vous avez eu l'occasion de rencontrer 30 bourgmestres de la région de Charleroi qui ont également exprimé leurs inquiétudes. Si je fais référence à ces deux rencontres, c'est parce qu'elles s'ajoutent à tous les acteurs que l'on vient de citer et qui sont assez unanimes par rapport à cette problématique.

Pour ne pas répéter ce qu'ont dit mes collègues, je vois un élément supplémentaire dans ce qu'on a pu lire dans le courrier des différentes fédérations et directeurs généraux qui se focalisent sur leurs prérogatives. Il y a un aspect que l'on a trop souvent tendance à oublier qui touche à la question du Plan de relance et des appels à projets, où le politique a souvent le sentiment d'avoir fait le job. Que ce soit ici, à la Fédération, on s'est dit que l'on avait bien mobilisé les moyens durant la crise, que l'argent ne manquait pas ; l'Europe a débloqué les cordons de la bourse, on peut donc y aller les coudées franches pour essayer de dépenser au plus vite l'ensemble des moyens mis à disposition.

Cependant, on oublie trop souvent que finalement, cette multiplication d'appels à projets entraîne également un problème de mise en œuvre. On sait qu'on a parfois, dans le cadre du Plan de relance, des délais extrêmement serrés. Personnellement, je vois des entreprises qui, aujourd'hui, manquent cruellement de main-d'œuvre et de moyens. Ces appels à projets engendrent une hausse des prix, car les entrepreneurs ont des carnets de commandes archi complets, que ce soit en matière de construction de logements publics, en matière de construction de bâtiments scolaires ou autres. Très clairement, même si on a des moyens disponibles, *in fine*, je ne suis pas convaincu que cela pourra se traduire concrètement sur le terrain.

Je fais miennes les questions des collègues pour voir de quelle manière on pourrait rationaliser tout cela. Je crois que la question d'un droit de tirage généralisé, tel qu'il est décrit dans la DPR, pourrait répondre de manière significative aux inquiétudes unanimes de tout le secteur public, mais aussi du monde de l'entreprise.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, dans le même sens que les collègues, je voudrais également vous interroger sur cette sonnette d'alarme tirée par l'ensemble des fédérations des grades légaux, l'Union

des villes et communes, la fédération des CPAS, par rapport à cette multiplication des appels à projets.

On l'a dit, le contexte lié à ce Plan de relance est particulier. On sait aussi que la question des appels à projets se pose particulièrement dans une logique de pouvoir donner des impulsions dans certaines thématiques parfois plus émergentes. Je pense qu'il ne faut pas toujours jeter le bébé avec l'eau du bain.

Il est clair que c'est un enjeu important et on en a déjà parlé à plusieurs reprises. Ce n'est pas la première fois que l'on aborde ce sujet des appels à projets en commission. On a déjà eu très régulièrement ce débat ici.

M. Evrard a évoqué votre tour des communes, Monsieur le Ministre. Cette multiplication des appels à projets principalement pour les petites communes qui n'ont pas les moyens de suivre la machine et de mobiliser suffisamment de ressources pour répondre à l'ensemble des sollicitations en termes de personnel ou de moyens, c'était une des préoccupations principales remontant du terrain

Dans les difficultés pointées par l'Union des villes et communes et par les fédérations, ils évoquent ces problèmes de moyens et de temps, mais aussi cette question de la prévisibilité. Un point qui me paraît important c'est de pouvoir se projeter à moyen et long terme. C'est un point qui est rendu difficile par cette logique des appels à projets.

La solution proposée par ces acteurs, c'est la mise en place d'un droit de tirage sur des budgets plus globalisés.

Je voulais vous interroger, Monsieur le Ministre, en complément des questions posées par les collègues, sur comment combine-t-on cette volonté d'aller vers un droit de tirage plus globalisé avec l'importance de conserver une capacité d'orientation politique dans le chef de la Région, pour inciter les communes à mener des politiques spécifiques. Cela me paraît important.

Quelles sont les réponses que vous avez apportées aux courriers reçus par les différents acteurs locaux ?

Quelles sont les initiatives que vous avez prises pour renforcer cette dynamique du droit de tirage ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, ce n'est pas la première fois qu'on parle de cette thématique qui est néanmoins extrêmement importante. Je reprendrai les propos de M. Demeuse qui a bien résumé le débat. Le tout est de trouver le juste équilibre entre l'attitude tout à fait normale d'un gouvernement dont la volonté est d'impulser certaines politiques et le fait de donner de

la prévisibilité aux différentes communes, notamment par rapport à leur PST, tout en leur évitant une surcharge administrative.

Tout d'abord, un mot pour introduire une nuance importante : les appels à projets aux pouvoirs locaux sont très loin de concerner uniquement mes départements. Ce n'est donc pas le ministre des appels à projets qui vous répond, mais bien celui des Pouvoirs locaux.

Vos questions portant sur la profusion des appels à projets me permettent de dresser un bilan des attentes des pouvoirs locaux concernant un changement majeur dans la méthode d'octroi des financements et l'instauration d'un réel droit de tirage sur des budgets globalisés. Comme vous le soulignez à juste titre, les mécanismes d'appel à projets atteignent parfois leurs limites dans certains domaines et leur multiplication peuvent complexifier la tâche des communes – pas que les petites communes, mais beaucoup d'entre elles.

La Déclaration de politique régionale prévoit d'ailleurs une généralisation des mécanismes de droit de tirage afin d'assurer une prévisibilité budgétaire et une simplification administrative, tout en veillant à ce que les investissements s'inscrivent dans les priorités régionales qui répondent ainsi aux besoins des citoyens.

J'ai veillé à m'inscrire tout de suite dans cette dynamique. Un des premiers dossiers que j'ai mené en avril 2021 est le dispositif de la politique intégrée de la ville. Ce dispositif vise un droit de tirage encadré avec des objectifs qui sont assignés aux villes qui en bénéficient. C'est également le mécanisme FRIC qui a été revu dans cette nouvelle programmation 2022-2024 dès lors que j'ai souhaité simplifier les procédures, donner une vision à plus long terme des moyens disponibles pour les communes, pour des thématiques données et qui garantissent l'objectivation de la répartition des moyens financiers.

Il est évident que des solutions devront aussi être pensées dans le cadre de la dynamique supracommunale à laquelle je suis attaché. Elle permet la mutualisation de moyens, des économies d'échelle, à des élus et des fonctionnaires de s'organiser pour une meilleure efficacité et de développer une gouvernance supracommunale pour la coopération entre les différentes communes.

Je tiens également à souligner que la multiplicité des appels à projets est aussi la conséquence d'un Plan de relance extrêmement ambitieux. Il s'agit d'un mécanisme intéressant et suffisamment flexible pour permettre aux pouvoirs locaux qui s'inscrivent ou qui s'investissent dans les projets de bénéficier de soutiens, mais aussi de permettre à la Région de donner des impulsions significatives.

Cette dynamique de financement, même si elle est améliorable, veille aussi à mesurer la contribution de

chacun, tout en assurant le contrôle de l'atteinte des objectifs spécifiques.

Dès lors, comment combiner l'ensemble de ces éléments au bénéfice des pouvoirs locaux ? Comment octroyer un financement adéquat, une simplification administrative et un contrôle ?

Vous l'avez à peu près tous évoqué : j'ai lancé, dès avril 2022, une dynamique de rencontres baptisée #AmbitionsCommunes.

Lors de ces rencontres, la question des appels à projets est rapidement apparue. Nous y avons d'ailleurs consacré un atelier thématique dont l'objectif était d'identifier collectivement les pistes de solutions.

J'ai d'abord été à la rencontre des différents bourgmestres et de leurs équipes municipales, qu'elles soient administratives ou politiques, pour poser différents constats. Cette thématique a notamment été abordée. Ensuite, on a consacré trois journées à des thématiques précises, dont une a été consacrée aux appels à projets. Les propositions qui sont sur la table ont été coconstruites par ceux qui sont venus à ces journées.

Parmi ces pistes figurent notamment le fait d'annoncer les appels à projets à l'avance ou celui d'avoir un plan prévisionnel – dans l'idéal pluriannuel. Ceci permettrait la planification, l'anticipation et une meilleure gestion financière des projets de meilleure qualité. Des pistes de solutions existent donc. J'en ai cité plusieurs, de manière très minimale, celles sur lesquelles nous travaillons. Nous sommes actuellement dans la dernière phase du processus que j'ai conçu, à savoir la rédaction du rapport final. Ce dernier contiendra des recommandations issues de ces ateliers, afin de mettre en place un plan d'action en vue de les implémenter dans une stratégie à court, moyen et long terme.

Je reviendrai vers vous et l'ensemble des municipalistes à ce propos, notamment lors du salon Municipalia en avril prochain, ainsi que vers l'ensemble du Gouvernement dès que ce rapport sera clôturé et présenté au Gouvernement.

Concrètement, il reste un peu plus d'un an de législature pour mettre en place certaines actions. Les pistes de solutions à fort impact et qui peuvent être implémentées facilement sont celles à privilégier, tandis que les actions qui n'auront pas pu être mises en place lors de l'actuelle législature pourront être listées dans un mémorandum et éventuellement menées lors de la prochaine. Voilà comment je compte pratiquer dans le cadre de cette thématique importante.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (Les Engagés). – Merci pour vos réponses, Monsieur le Ministre. Je serai très attentif à ce

rapport. Je vous remercie d'être présent sur le terrain et je ne manquerai pas d'être présent au salon Municipalia pour écouter votre rapport, et peut-être prendre un verre avec le président puisqu'il m'y invite. Plus sérieusement, Monsieur le Ministre, il est vrai que dans vos départements, vous avez bien compris les enjeux, mais c'est vous qui êtes ministre des Pouvoirs locaux et nous revenons donc vers vous.

Un petit conseil : je pense que je vise davantage vos deux collègues Ecolo – et M. Demeuse est présent – qui prennent énormément de temps pour faire des études, des analyses d'études existantes qu'ils mettent à jour. Alors qu'ils prennent trois ans pour faire leurs études, ils nous accordent seulement quelques semaines pour rentrer les appels à projets. Je trouve qu'ils manquent un peu de cohérence, donc si vous pouviez leur glisser un petit conseil, puisqu'il ne reste qu'une grosse année à cette mandature : peut-être que M. Demeuse pourrait conseiller à ses collègues, ministres, de terminer leurs études afin de nous laisser davantage de temps pour introduire les projets.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba** (PS). – Je pense qu'on devrait tous se retrouver au salon Municipalia pour entendre Monsieur le Ministre nous expliquer la teneur de son rapport. Du reste, l'équilibre est difficile à trouver entre des initiatives gouvernementales qu'on peut entendre et défendre. Monsieur le Ministre, j'espère que vous parviendrez à convaincre vos collègues d'être plus rationnels et raisonnables sur le nombre d'appels à projets. Nous avons tous à y gagner. M. Demeuse parlait de la prévisibilité, et elle est essentielle pour nos communes.

À ce sujet, nous avons le programme stratégique transversal communal. Changer la culture de la gestion des communes a été un gros chantier. De part et d'autre, nous devons faire notre travail et arriver à plus de prévisibilité et de vision à long terme des projets à mener, offrant un meilleur confort aux équipes administratives. Ce confort pourrait passer par une standardisation accrue des appels à projets. Ils sont peut-être trop diversifiés et il suffirait finalement de se concerter avec tous les services du SPW pour établir un formulaire identique à chaque fois avec le nombre d'habitants, de kilomètres de voiries, et cetera. Il s'agirait d'une espèce de carte d'identité unique de la commune qui pourrait être travaillée avec WalStat et l'IWEPS. Les données existantes pourraient être ainsi validées et conformes. C'est peut-être une piste qui permettrait d'alléger le travail administratif et qui rendrait ces appels à projets moins lourds pour les communes tout en conservant leur dynamisme par ailleurs.

**M. le Président.** – Nous allons savoir si M. Evrard ira aussi à Municipalia dans un instant.

La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** – Je réserve ma réponse, Monsieur le Président, mais, jusqu'à présent, je ne pense avoir raté aucune édition. Cela me surprendrait fort que je ne sois pas de la partie. C'est vrai que Municipalia est un salon hyper intéressant. Cela me donne l'occasion de vous remercier pour cette initiative puisque vous avez été l'instigateur de cette grande rencontre qui intéresse les pouvoirs locaux.

Monsieur le Ministre, je vous sens attentif, même si vous n'êtes pas le ministre des appels à projets. Je pense que vous n'aurez pas beaucoup de difficultés à convaincre vos collègues gouvernementaux parce que sur cette thématique, il y a une unanimité et c'est suffisamment rare.

Elle est d'autant plus surprenante que, d'une part, on accorde des moyens et du « pognon » pour réaliser des choses et, d'autre part, d'une manière unanime, tous les acteurs disent : « Cela suffit, en tout cas pas de cette manière, parce que l'on ne peut plus y faire face. » Cela nous oblige à avoir des réponses pragmatiques, c'est cela qu'ils veulent, pas moins de sous, mais une méthode qui permette de dépenser intelligemment, en fonction des réalités – les zones rurales ne sont pas les centres urbains –, de manière à ce que l'on puisse tout optimiser et aller vers un mieux-être de nos concitoyens dans tous les domaines visés par cette simplification.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse (Ecolo).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Je serai également présent à Municipalia pour entendre les résultats et les premières pistes que vous avancez, parce que la situation nécessite des réformes importantes. On atteint un degré d'appels à projets trop élevé. Il faut prendre des mesures structurelles. M. Evrard a raison de dire qu'il y a eu une forme d'unanimité. Cela nécessite des mesures larges et importantes.

La question est celle du curseur. C'est aussi important de pouvoir faire émerger de nouvelles politiques qui ne sont pas des politiques *mainstreams* et qu'elles deviennent après des politiques structurelles.

Je prends par exemple la question de la politique cyclable. Cela n'intéressait pas grand monde à un moment donné, puis c'est devenu des politiques qui fonctionnent par droit de tirage aujourd'hui. Je rassure M. Bastin. Par exemple, aujourd'hui, c'est devenu une politique de droit de tirage. Oui, les ministres Ecolo y font attention également.

On doit pouvoir de manière générale travailler de la sorte pour l'ensemble des politiques et avancer dans cette direction.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA DÉGRADATION DES FINANCES  
LOCALES »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'AUGMENTATION IMPORTANTE DES  
REPORTS DE CHARGES SUR LES  
COMMUNES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Dispa, sur « la dégradation des finances locales » ;
- M. Demeuse, sur « l'augmentation importante des reports de charges sur les communes ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, l'Union des villes et des communes de Wallonie dresse chaque année l'état des finances locales en réalisant un exercice de veille sur base de toutes les mesures prises au niveau fédéral ou régional qui ont un impact sur les finances locales.

En 2022, à la faveur de cet exercice de veille, l'Union des villes et des communes arrive à la conclusion que l'impact sur les finances locales des décisions prises par les autres niveaux de pouvoir a atteint 327 millions d'euros. Ce n'est pas terminé, puisque c'est un processus qui est malheureusement toujours à l'œuvre et qui ne fait qu'amplifier ses effets au fil du temps.

Au-delà du constat et des chiffres, je voudrais citer le président de l'Union des villes et des communes de Wallonie qui s'exprimait dans les termes suivant tout récemment : « Conçue comme une bouffée d'oxygène pour les communes, la reprise par les provinces du financement des zones de secours ne permet pas d'inverser la tendance catastrophique liée essentiellement à la charge des pensions et à l'impact du *tax shift* fédéral. »

Je précise, pour tant que besoin, que ces deux dossiers – celui des pensions et celui du *tax shift* fédéral – résultent de réformes mises en place par le Gouvernement Michel en son temps. Au-delà de ces considérations, on peut noter cette expression forte du président de l'Union des villes et des communes : « Les véritables dossiers de fonds n'évoluent pas, par manque de courage politique. Le plus emblématique est celui du coût des pensions des agents statutaires, à charge exclusivement des communes ». Je partage totalement ce constat.

De leur côté, les communes sont obligées de faire ce qu'elles peuvent. Elles assument la situation qui leur est imposée, et formulent des demandes. On vient de parler des appels à projets qui posent de réels problèmes au niveau local. D'autres initiatives sont également régulièrement évoquées dans la presse notamment. Je pense par exemple à des demandes liées à la réglementation comptable applicable aux communes.

Par exemple, le collège communal de Beauraing est assez actif sur cette matière. Il a plus d'une fois demandé un assouplissement des règles comptable, par exemple en proposant que les ventes de bois, de terrains ou de bâtiments puissent alimenter le budget ordinaire plutôt que l'extraordinaire, ou en souhaitant que le boni à la clôture d'un exercice comptable puisse être réinjecté dans le budget de l'année suivante.

Le groupe Les Engagés a d'ores et déjà formulé des propositions visant à assouplir les règles comptables, notamment de façon à permettre une utilisation élargie des provisions qui peuvent être constituées pour qu'elles puissent être utilisées plus facilement que ce n'est le cas actuellement.

Monsieur le Ministre, je reviens vers vous au départ de l'analyse faite par l'Union des villes et des communes. Je connais votre réponse sur les finances locales. Je sais que vous avez pris des initiatives, notamment en ce qui concerne les zones de secours, même si elles ont terminé de produire leurs effets. Désormais, les communes sont revenues à leur niveau antérieur de financement de ces zones de secours.

Vous invoquez également régulièrement le plan Oxygène. Effectivement, c'est une réponse très partielle, mais qui a eu le mérite d'exister pour les communes qui en ont bénéficié.

Toujours est-il que ces initiatives ne règlent pas la question des finances locales d'une manière générale. Je voudrais donc vous interroger sur ce que vous pouvez mettre en œuvre. Peut-être pas d'ici à la fin de la législature – parce que vous avez déjà laissé entendre qu'une grande réforme ne serait plus à l'ordre du jour à court terme –, mais en tout cas pour préparer les évolutions futures au-delà de la législature.

Je ne me fais donc pas beaucoup d'illusions, mais peut-être quand même pourrait-on envisager des mesures relatives, par exemple, à un assouplissement de la comptabilité communale. C'est une piste qui me paraît intéressante, à défaut de pouvoir régler les dossiers de fond qui restent malheureusement en souffrance, notamment en ce qui concerne la charge des pensions.

Quelles sont les initiatives que vous comptez prendre, Monsieur le Ministre, pour assumer votre part de responsabilité en cette matière ? Vous n'avez pas toute la responsabilité, mais vous avez une responsabilité importante. Je vous remercie donc de

bien vouloir nous faire part de ce que vous préparerez, de façon à alléger autant que possible la charge financière assumée par les communes et à desserrer l'étreinte dont elles souffrent actuellement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je voulais également vous interroger sur la veille financière de l'Union des villes et communes par rapport au report de charges des différents niveaux de pouvoirs. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils explosent littéralement, pour s'élever à 360,8 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 33 millions d'euros en un an.

La principale cause de ces reports de charges se trouve toujours dans le *tax shift* du Gouvernement Michel – plus de 100 millions d'euros, sans retour identifié – et dans la charge des pensions. De quoi quasiment effacer la bonne nouvelle que constitue la reprise du financement des zones de secours par les provinces. Quoique sans cette reprise du financement, la situation serait évidemment bien pire, puisque cela correspond à 87,4 millions d'euros en 2022 qui ne rentreraient pas dans les caisses des communes.

On a déjà salué les autres mesures positives et nécessaires prises par la Région, dont l'indexation majorée de 1 % du Fonds des communes. Toutefois, il apparaît de plus en plus indispensable d'entamer des réformes courageuses de plus grande ampleur pour sauver le soldat communal.

Ainsi, au niveau fédéral, la prise en charge intégrale du RIS est une mesure d'équité et de solidarité indispensable. Il faut ajouter le financement des zones de secours, dont l'État fédéral ne prend en charge qu'une partie très éloignée de son engagement de 50 %. Il en va de même de la sortie du système de pension des agents locaux qui évolue dans une enveloppe fermée et dont on vient d'apprendre qu'elle était désormais vide. Il est urgent de sortir de ce régime unique qui court à sa faillite.

Où en sont vos discussions avec le Gouvernement fédéral sur ces différents enjeux ? Quelles nouvelles initiatives avez-vous prises pour faire avancer ces dossiers ?

Nous disposons également de leviers au niveau régional, en termes de rationalisation institutionnelle, de simplification administrative, de réforme du précompte immobilier ou encore de statut des agents locaux.

Vu l'urgence de la situation, quelles initiatives complémentaires de nature à apporter des réponses structurelles aux difficultés financières des communes avez-vous prises en la matière ?

C'est l'occasion de faire le point sur toutes ces questions.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, nous avons eu ce débat à de nombreuses reprises, mais c'est normal que l'on puisse en rediscuter puisque c'est un sujet d'inquiétudes.

Comme vous, j'ai conscience des difficultés rencontrées par les communes. Je pense sincèrement que malgré les différentes crises successives que vous connaissez – dont ont souffert et souffrent encore les finances locales, mais également les finances régionales –, le Gouvernement wallon a répondu présent.

Comme M. Demeuse le souligne, il y a des points positifs, qui ont d'ailleurs été soulignés par l'Union des villes et communes. J'entends souvent des remarques relatives à des politiques, mais elles sont en général plutôt du fait de la sphère fédérale que de la sphère régionale.

Je vais quand même vous rappeler que nous avons fait des choses :

- l'indexation des points APE obtenue par ma collègue bénéficie à 65 % aux pouvoirs locaux ;
- la reprise partielle du financement communal des zones de secours par les provinces. On en a débattu à de nombreuses reprises au début de ma prise en charge de cette matière. Reconnaissons que sur les différentes externalités que les villes et communes doivent payer, c'est le seul voyant qui s'est amélioré, même si je sais que l'inflation faisant, ce n'est pas la manne escomptée qui est arrivée. C'est néanmoins un élément positif pour les communes. À titre personnel, je suis favorable pour que, pour la prochaine mandature, on avance vers 100 % de reprise des dotations communales, comme c'était prévu à l'entame de la législature ;
- on a maintenu l'inflation majorée de 1 % du Fonds des communes. On a pu récupérer des arriérés Marshall, ce qui n'était pas évident, à concurrence de 90 millions d'euros. Je vais passer au prochain Gouvernement, si je reçois l'avis de l'Inspection des finances, une aide ponctuelle aux communes liée aux crises énergétiques qui devrait apporter un complément aux différentes communes afin de les aider à payer les factures énergétiques.

Dès lors, convenons que nous avons agi. Je vous ai dit à l'entame que la plupart des difficultés émanent des différentes politiques fédérales puisqu'elles ne prévoient pas ce que la Région wallonne essaye de faire – à savoir une politique de neutralité budgétaire – lorsqu'il demande que les communes exercent une politique.

À cette fin, j'ai saisi le Comité de concertation. En effet, les surcoûts importants qui impactent et vont impacter les finances locales relèvent de matières fédérales : l'épineux dossier des pensions, les revenus d'intégration, les zones de secours, le *tax shift* qui a été imposé par le Gouvernement Michel.

Nous avons été rejoints par les autres Régions lors de ce Comité de concertation.

Nous allons, avec mon collègue M. Dolimont, impulser une CIM budgétaire. Le processus est enclenché.

Si une réforme est nécessaire au niveau fédéral quant au mécanisme de financement des pensions locales – à titre personnel, je suis convaincu que lors de la prochaine négociation, il faut que les différents partis puissent mettre à l'agenda la reprise des pensions locales dans l'ensemble de la sécurité sociale –, je pense qu'elle doit s'accompagner d'une réflexion régionale et locale sur la question de la statutarisation ou de la contractualisation ainsi que des avantages et désavantages qui y sont associés.

Ce n'est qu'en adoptant une position à ce niveau sur cette question que l'on pourra réellement avancer, sans être par ailleurs mis à mal par le Fédéral via des dispositifs de pénalisation. Je pense ici aux effets sur les communes sans second pilier de pension.

Cette question est forcément sujette à des avis nettement contrastés.

Par ailleurs, la Région wallonne a mis sur pied un plan Oxygène pour aider les communes le plus en difficulté sur différents critères, dont celui de la cotisation de responsabilisation. Elle soutient également massivement l'emploi contractuel via les APE. En l'état, il ne semble pas y avoir de solution idéale, l'une impactant l'autre et vice versa.

Quant à la question de M. Dispa sur les suggestions faites en matière de comptabilité communale, je répondrai tout d'abord que ce Gouvernement en a déjà pris part, puisqu'il a permis et qu'il permet encore cette année aux communes de présenter un budget en déficit à l'exercice propre du service ordinaire à hauteur de 2 % des dépenses ordinaires, ainsi que de rapatrier les fonds de réserve ordinaires à l'exercice propre comme s'il s'agissait de provisions. Nous avons eu un débat en commission sur ce décret l'année dernière.

Compte tenu des recettes exceptionnelles des additionnels à l'impôt des personnes physiques en 2023 – puisque, pour une raison d'adaptation comptable et de versement de ceux-ci, il y aura 14 mensualités en 2023 au lieu de 12 –, je vais proposer de prolonger encore en 2024 la possibilité de rapatrier les fonds de réserve ordinaires à l'exercice propre.

De plus, je tiens à vous dire, quant à l'appel lancé par les communes pour un changement de la comptabilité communale, que des discussions ont lieu à ce sujet au sein de mon cabinet et en collaboration avec l'administration, dans le cadre de modifications un peu plus profondes par rapport aux mécanismes budgétaires actuels.

Néanmoins, il ne faudrait pas que les crises que nous avons connues et que nous subissons encore influencent une réforme qui mènerait à terme à des dérives budgétaires au niveau communal, et ce, parce que les finances communales sont en difficulté aujourd'hui.

Je pense qu'il est nécessaire de prendre du recul de ce point de vue et de réfléchir, certes, à une comptabilité plus souple, mais également correctement balisée pour garantir des finances locales saines dans le temps.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Elle est intéressante. Vous renvoyez à la prochaine législature le règlement du dossier des pensions locales, de même que celui du financement des zones de secours par les provinces à concurrence des 100 %, qui avait pourtant été annoncé dans la Déclaration de politique régionale actuelle. Ce sont des perspectives à long terme.

À plus court terme, je note que vous faites en ce moment une proposition au Gouvernement concernant les aides énergétiques à destination des communes. On ne manquera pas de vous interroger lorsque la décision aura été prise pour avoir davantage d'explications. J'espère que le mécanisme est simple et qu'il permettra d'alléger quelque peu la charge énergétique que les communes doivent assumer.

Je note également avec intérêt l'ouverture que vous faites en ce qui concerne la comptabilité communale. Je me réjouis que la possibilité de rapatrier les fonds de réserve puisse être étendue en 2024, comme elle l'est déjà. Je crois effectivement que, si des mesures ont pu être prises, justifiées par les crises et notamment par la crise du covid, certaines de ces mesures méritent peut-être d'être généralisées, étendues, parce qu'elles introduisent finalement une forme de souplesse dont les communes ont bien besoin, en veillant évidemment – là-dessus, je vous rejoins – à ce que cette forme de souplesse ne génère pas une dérive budgétaire. C'est un chantier que je crois important. Il est un peu technique, mais il n'est pas sans effet sur la situation financière des communes. C'est un chantier que nous suivrons attentivement et de manière contributive, si je puis me permettre cette expression, parce que ce dossier pourrait justifier une approche convergente des différents groupes politiques au départ des analyses partagées avec l'Union des villes et communes de Wallonie.

Je note avec satisfaction quelques avancées possibles d'ici à la fin de la législature. Cela ne suffira

sans doute pas à régler le problème global des finances locales. Les communes sont étranglées. Elles le sont sur le plan financier, elles le sont également en termes de gestion de leurs ressources humaines. Vous avez fait vous-même le lien entre la problématique financière, dont celle liée aux pensions, et la problématique de la fonction publique locale liée au statut ou à la contractualisation. Je pense qu'il y a là un chantier que l'on devrait pouvoir ouvrir et si possible finaliser avant la fin de la législature pour essayer de répondre à la fois à cette contrainte liée à la fonction publique locale et à cette contrainte financière.

C'est un beau chantier ; si l'on pouvait le mener à son terme avec vous, Monsieur le Ministre, on aurait alors là fait œuvre utile par rapport à cette problématique importante des pouvoirs locaux.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Merci pour vos éléments de réponse, Monsieur le Ministre. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'enjeux pour les prochains mois et les prochaines années et que tout ne pourra probablement pas être fait dans l'année et demie qui nous sépare des prochaines élections. J'espère cependant qu'une série de choses pourront être faites d'ici là.

Je note aussi avec satisfaction les quelques éléments relatifs aux dispositions comptables. Il me semble aussi que l'on pourrait avancer sur certains éléments, notamment – c'est un appel vers le Fédéral – la prise en charge complète de la participation à hauteur des 50 % par rapport aux zones de secours. Cela doit pouvoir avancer avant les prochaines élections. Même chose pour la prise en charge en matière de revenus d'intégration. Ce sont pour moi des dossiers qui doivent avancer avant les prochaines élections.

J'entends que le débat est plus compliqué en matière de pensions, mais on ne doit pas baisser les bras à ce niveau. En ce qui concerne la Région, je plaide aussi pour que l'on puisse soulager les communes complètement du poids du financement des zones de secours. J'espère que l'on pourra aboutir sur ce dossier le plus tôt possible et réfléchir par ailleurs à la question d'une réforme du statut ; là aussi, le plus tôt possible sera le mieux.

**QUESTION ORALE DE M. LOMBA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE BLUES DU PERSONNEL COMMUNAL »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lomba à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le blues du personnel communal ».

La parole est à M. Lomba pour poser sa question.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir du blues des mandataires, même si cette notion est un peu réductrice. Au travers de vos rencontres avec les élus de terrain dans le cadre de l'opération #AmbitionsCommunes, vous avez vous-même pu constater un certain nombre de chantiers à entamer pour faire face à cette problématique.

Néanmoins, les élus ne sont pas seuls à offrir un service de proximité au citoyen. Les agents de services publics des pouvoirs locaux sont aussi en première ligne, et ils reçoivent aussi des menaces et autres coups de gueule de citoyens qui se sentent incompris ou se montrent agressifs. L'actualité c'est aussi les services de secours qui se sont mobilisés sur Bruxelles pour dénoncer, sinon leurs conditions financières, l'agressivité croissante dont ils font l'objet.

Vous avez présenté un plan il y a quelques semaines afin de rendre la fonction publique plus dynamique et plus attractive. Dans ce plan, il n'est pas prévu de réaliser, à l'instar des élus, une enquête sur le ressenti des agents face à des comportements problématiques. Des mesures concrètes sont-elles prévues pour lutter contre ce phénomène ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, M. Di Mattia avait une question groupée, j'ai donc répondu à vos deux questions puisque c'était une thématique couplée.

Permettez-moi de répondre dans un premier temps à votre question qui a trait au bien-être des agents des pouvoirs locaux, notamment ceux qui sont en première ligne par rapport à l'accueil des citoyens et qui peuvent subir au quotidien certains comportements agressifs et désagréments faisant suite à la dérive de notre société à ce niveau-là.

La réforme que j'entreprends ne vise pas directement cette problématique, qui relève davantage de la loi relative au bien-être au travail et à l'obligation qu'a tout employeur de veiller au bien-être de ses travailleurs en prenant toutes les mesures de protection, d'accompagnement – coaching ou psychologique – ou de formation – stress, accueil, gestion des risques.

Les services de prévention interne et externe sont des intervenants qualifiés à cette fin. Cela étant, je suis bien conscient de cette réalité et des problèmes vécus concrètement, sur le terrain, par les agents. À cet égard, en ma qualité de ministre des Pouvoirs locaux, j'agréerai régulièrement, après l'avis du Conseil régional de formation, des organismes dispensant des formations à la gestion globale de l'agressivité à destination des agents des pouvoirs locaux. Elles correspondent à des besoins identifiés tant par des organismes de formation que par les pouvoirs locaux ou par les composantes du

CRF. On retrouve des formations à la gestion globale de l'agressivité, à la gestion des conflits ou encore des formations à l'accueil dans un service public.

Par ailleurs, l'Union des villes et communes de Wallonie organisait également deux modules intitulés « Gestion des conflits » et « Améliorer l'accueil au sein de mon administration ». Le premier est consacré à la gestion de l'agressivité dans le cadre des interactions interpersonnelles. Le second est plus spécifiquement orienté vers les interactions avec le citoyen.

En ce qui concerne la réforme de la fonction publique, M. Di Mattia aura la chance d'avoir une réponse même sans avoir posé sa question. J'ai présenté au Gouvernement wallon le 19 janvier dernier une note d'orientation qui fait le point sur l'état d'avancement des travaux qui ont été menés au sein du comité C qui a approuvé à l'unanimité un plan d'action à mettre en œuvre en la matière. Le Gouvernement l'a lui-même adopté et m'a chargé de poursuivre les discussions au sein du groupe de travail. Les thématiques abordées sont notamment le recrutement et la difficulté d'attirer des agents dans certains métiers ; les perspectives de carrière pour les différents travailleurs et, surtout, tous les travailleurs de la fonction publique ; la mutualisation des ressources entre les différents pouvoirs locaux, c'est-à-dire, lorsque l'on quitte un pouvoir local et qu'on a un même grade, avoir une simplification en matière de recrutement ; la professionnalisation de la gestion des ressources humaines. Je tiens à préciser qu'aucun point de tension ne figure dans le protocole établi à la suite du comité C, qui a été signé à l'unanimité le 15 décembre dernier. Ce plan d'action a d'ailleurs fait l'objet d'un protocole d'accord. À mon sens, les discussions se poursuivent dans un climat de confiance.

Vos différentes interrogations concernent le fond de la réforme. Les travaux de discussion étant en cours, je ne sais malheureusement vous donner trop de détails à ce stade. Cela étant, vous n'êtes pas sans savoir que cette réforme se traduira entre autres par deux avant-projets de décret sur lesquels cette commission aura l'occasion de voter. L'une modifiera le Code de la démocratie locale, et l'autre la loi organique des CPAS. J'ai pour objectif d'entamer ce processus décretaal avant la fin du premier semestre 2023.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Monsieur le Ministre, je me réjouis que le concept des formations soit en marche et que, notamment par rapport à la gestion des conflits, on essaye d'apporter des outils au personnel des administrations locales. Il y a lieu de travailler sur la simplification des procédures et des processus, au niveau local également. C'est souvent la frustration face à une procédure complexe qui fait que le citoyen va « perdre les pédales ». Une campagne de valorisation des services locaux pourrait être utile. Il faudrait peut-être y réfléchir pour l'année à venir. On pourrait

présenter différents services à la population et lui rappeler l'importance et l'utilité de ces services. Elle doit également en prendre soin.

**QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE CONFLIT À 23 MILLIONS D'EUROS  
ENTRE LA VILLE DE LIÈGE ET LA ZONE DE  
SECOURS ILLE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le conflit à 23 millions d'euros entre la Ville de Liège et la zone de secours ILLE ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la Ville de Liège et l'intercommunale ILLE sont en conflit depuis plusieurs mois à propos du paiement par la ville des cotisations de responsabilisation des pompiers pensionnés. Je rappelle qu'en 1992 une série de pompiers ont été transférés du service incendie de la Ville de Liège à l'intercommunale sans que leurs pensions suivent le même chemin.

La Ville de Liège a constaté que la cotisation de responsabilisation « pension », telle que calculée par le Service fédéral des pensions, inclut des sommes relatives à des agents de l'intercommunale pensionnés après la constitution de celle-ci en 1993. Ces sommes correspondent à la partie de la pension se rapportant à la durée des services accomplis à la Ville par ces agents.

Or, cette charge imputée à la Ville est en contradiction avec l'article 45 des statuts de l'intercommunale qui stipule que « la Ville de Liège supportera seule la charge des pensions en cours, au jour de la constitution de l'intercommunale, ainsi que celle des agents en disponibilité préalable à la pension. L'intercommunale renonce irrévocablement à réclamer aux communes associées les quotes-parts sur les pensions à survenir dans le chef des agents affectés au Service régional d'incendie au jour de la constitution de l'intercommunale ».

Le Service fédéral des pensions n'ayant pas connaissance de cet accord, il ne l'a apparemment pas intégré dans ses calculs. Dans la presse est évoqué un éventuel procès entre l'intercommunale d'incendie et la Ville. Ce serait, avouons-le, assez désastreux pour l'image de l'autorité publique et cela prendrait du temps.

Il faut de la proactivité dans ce dossier. Vous avez la tutelle tant sur le budget de la ville que sur celui de la zone.

Ne s'agirait-il pas de prendre l'initiative pour apporter une solution à cette situation importante pour les finances de la Ville ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vais devoir remettre les choses en perspective par rapport à mon réel pouvoir en la matière. J'espère que vous ne me reprochez pas un manque de proactivité, puisque je ne saurais apporter une solution dès lors que je n'ai en réalité qu'une tutelle ordinaire sur la zone de secours.

Je n'ai pas une tutelle d'approbation sur le budget de la zone de secours, j'ai une tutelle générale supplétive sur la zone de secours. La tutelle d'approbation du budget de la zone de secours dépend du Fédéral.

Sur le plan budgétaire, je n'ai donc pu apprécier à ce stade que le budget 2022 de la Ville de Liège qui reprenait un crédit à l'égard de l'intercommunale, soit la traduction d'une créance postulée par la ville de manière argumentée à l'égard de l'intercommunale.

Le budget 2023 de la Ville de Liège n'est pas encore voté et n'a donc pas encore été soumis à mon examen. D'un côté, je n'ai pas la tutelle d'approbation sur le budget de la zone de secours parce que la matière reste fédérale ; j'ai une tutelle supplétive en tutelle générale. D'un autre côté, je ne dispose pas du budget de la Ville de Liège.

Soyez néanmoins assuré que je resterai attentif à cette question d'importance, à la fois pour l'ILLE et pour la Ville de Liège.

**M. le Président.** – La parole est à M. de Lamotte.

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – J'ai deux remarques, Monsieur le Ministre.

Vous n'avez peut-être pas la tutelle générale, mais vous avez un rôle de médiation, je pense que c'est intéressant de le noter.

Si la Ville de Liège inscrit les crédits dans son budget, vous serez alors confronté soit à une réformation, soit à une approbation du budget.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous avez raison, mais je ne peux jouer un rôle de médiateur sans préjuger. Je vais recevoir un acte pour lequel je dois observer une certaine neutralité. Je ne peux donc pas être médiateur et sanctionnateur.

Je dois attendre qu'il y ait une décision officielle et que celle-ci soit reprise dans un budget pour lequel j'aurai un pouvoir de tutelle.

**M. le Président.** – La parole est à M. de Lamotte.

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je suis bien conscient du fait que l'on ne peut pas être médiateur et sanctionnateur en même temps, mais vous devez vous positionner avec un texte et des chiffres. L'élément est important dans le cadre du montage global du budget de la Cité ardente. Il s'agit d'aboutir à une solution qui puisse satisfaire les uns et les autres. Le montant porte quand même sur 23 millions d'euros, ce qui n'est pas rien sur le montage.

**QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA PÉNURIE D'ASSISTANTS SOCIAUX »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la pénurie d'assistants sociaux ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je ne sais pas pourquoi la question vous est adressée parce que je l'avais envoyée à Mme la Ministre Morreale. Les relecteurs du Gouvernement ont posé un certain nombre de problèmes en vous la transférant. Je vais vous la poser puisque c'est la règle, mais je la redéposerai à l'attention de Mme la Ministre Morreale.

Partout dans le pays, les services sociaux font face à un afflux de demandes d'aide. Les CPAS, les centres de services sociaux et les nombreuses associations du secteur connaissent un afflux de personnes.

Pourtant, on constate une pénurie d'assistants sociaux. Les CPAS pointent un manque alarmant de candidats et de grandes difficultés de recrutement. Les candidats sont en effet peu nombreux. La pénurie est alarmante et met en danger le maintien de services aux personnes précarisées.

De plus, on constate une baisse significative du nombre d'étudiants inscrits en première année de bachelier d'assistant social dans les hautes écoles.

Anticipez-vous la pénurie d'assistants sociaux ? Y êtes-vous préparé ? Si oui, comment ?

Pourquoi ne pas prévoir des subventions pour les assistants sociaux et assistantes sociales, et ouvrir la possibilité d'engager d'autres personnes ? Je pense notamment à des éducateurs, à des assistants en psychologie ou à d'autres fonctions.

Il faut se préparer à cette situation et actionner une revalorisation du métier d'assistant social ou d'assistante

sociale. Le non-marchand a plus que jamais besoin d'assistants sociaux, de travailleurs de rue et de travailleurs dans les services d'aide aux personnes.

Je vous remercie pour les réponses que le Gouvernement voudra bien m'apporter puisque je ne sais pas comment la question a abouti chez vous.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je partage votre analyse selon laquelle les CPAS ont un rôle de plus en plus prégnant et sont de plus en plus sous tension. En outre, nous avons pu voir leur utilité lors des crises successives.

Ces derniers mois, des budgets conséquents ont été dégagés pour des renforts en personnel dans les CPAS les plus impactés afin de recruter des assistants sociaux pour deux ans. On verra ce que le conclave donnera, mais j'ai pour ambition de prolonger cette mesure.

Je suis bien conscient que, malgré cela, les CPAS rencontrent de plus en plus de difficultés pour recruter des travailleurs sociaux et pour les maintenir en fonction.

La pénurie des assistants sociaux ne concerne pas uniquement notre Région. La ministre fédérale des Pensions a pris l'initiative de réunir les trois Régions pour analyser les exigences en matière de diplôme concernant le travailleur social et déterminer les autorités compétentes pour les modifier. Mon cabinet et la Fédération des CPAS ayant été associés à ces travaux, votre question n'a pas été si mal dirigée que cela.

Au surplus, comme vous l'avez indiqué, ma collègue, la ministre de l'Action sociale, est plus indiquée pour vous répondre à la problématique.

**M. le Président.** – La parole est à M. de Lamotte.

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous êtes sensibilisé à la situation et il y a un vrai problème de disponibilité sur le marché du travail des assistants sociaux, qu'ils soient dans les IPPS ou dans les centres associatifs subventionnés par la Région wallonne.

Je tire la sonnette d'alarme sur cette problématique parce que l'on va se retrouver, si l'on n'anticipe pas, avec quelques soucis dans les prochaines années. Je me permettrai, comme vous l'avez suggéré, d'interpeller à nouveau votre collègue à ce sujet.

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'OPÉRATION WELL CAMP »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'opération Well Camp ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

**M. Devin (PS).** – Monsieur le Ministre, vous avez récemment lancé un appel à candidatures auprès des communes wallonnes afin de trouver de nouveaux lieux de camps en vue d'accueillir les mouvements de jeunesse lors de l'été 2023. Nombre de mouvements de jeunesse nous informaient en effet que l'organisation des camps d'été s'annonçait périlleuse.

Le nouveau rythme des congés scolaires, le fait d'avoir raccourci les vacances d'été tout en maintenant le même nombre de camps jeunesse qu'en 2022, a fait diminuer le nombre de lieux disponibles abordables.

Plus de 400 groupes parmi tous les mouvements de jeunesse cherchent encore un lieu de camp pour cet été, ce qui représente presque 20 % des groupes et plus de 17 000 enfants concernés.

Monsieur le Ministre, avez-vous reçu des retours de communes à la suite de votre appel et à votre annonce de renouveler l'opération Well Camp ? Quand l'appel à candidatures auprès des communes wallonnes va-t-il être lancé ? Cette opération favorisera la désignation d'une personne relais entre la commune et des mouvements de jeunesse pendant la durée d'un camp. Ces personnes vont-elles recevoir une formation ? Si oui, en quoi consiste-t-elle ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquez dans le corps de votre question, on a tenté de mobiliser et d'appeler les communes à accueillir les mouvements de jeunesse durant l'été pour que chaque camp puisse trouver un espace d'accueil.

On a en effet une problématique, puisque les modifications de calendrier font en sorte qu'il y a plus de camps qui doivent être organisés. Il y a une certaine pénurie et, dans mes compétences, j'essaie de sensibiliser les communes à pouvoir trouver différents lieux de camps.

On constate que les lieux de camps se font souvent dans les mêmes régions. On essaie aussi de sensibiliser les communes des provinces qui sont d'habitude moins sollicitées à organiser ce type de camps.

La Région wallonne encadre les camps notamment par rapport à des règlements généraux de police. Lorsqu'un camp est organisé, il faut en effet que l'on trouve un juste équilibre entre la quiétude des différents riverains et la poursuite de l'initiative Atouts Camps.

Pour répondre plus précisément sur la problématique, je dois rappeler ce qui a été fait. En mai 2022, j'ai invité toutes les communes à se porter candidates pour accueillir des mouvements de jeunesse durant l'été. J'ai relancé cette initiative très récemment, le 27 février dernier, pour l'été 2023. J'ai également relancé l'opération Well Camp. L'appel à candidatures a été adressé aux communes le 28 février. Les réponses sont attendues pour le 31 mars.

En 2022, l'opération Well Camp représentait une subvention théorique de 92 827 euros réservée à 48 communes participantes. Elles étaient 39 en 2020. L'intervention régionale est aussi passée à 7 euros de l'heure au lieu de 4,36 euros. Convenons que c'était assez minimaliste.

Chaque année, les fédérations francophones des mouvements de jeunesse organisent une formation à destination de M. ou Mme « Well Camp ». Cette formation aborde les questions essentielles pour les missions de terrain. Elle enseigne aux participants les comportements à adopter dans certaines situations et leur permet d'expérimenter leur rôle à travers des mises en situation. Cette formation est gratuite, mais requiert une inscription préalable.

Toutes les informations utiles seront jointes à notre publication de l'arrêté de subvention. Voilà ce que je pouvais vous répondre sur cette thématique.

**M. le Président.** – La parole est à M. Devin.

**M. Devin (PS).** – Je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et ce projet important pour nos organisations, associations et mouvements de jeunesse.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE RECRUTEMENT D'UN AGENT  
COMMUNAL À ESTAIMPUIS EN VIOLATION  
DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DROIT »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le recrutement d'un agent communal à Estaimpuis en violation des principes généraux de droit ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 8 novembre dernier, je vous interrogeais concernant le recrutement d'un agent communal à Estaimpuis en violation des principes généraux de droit. Je ne vais pas rappeler l'ensemble du dossier, mais on parle ici du concierge de l'école communale, qui avait été prétendument engagé de manière spontanée, et c'est une situation assez interpellante. À mes questions, vous répondiez notamment ne pas avoir connaissance de la situation et ne pas avoir été saisi d'un recours qui mette en cause la commune précitée.

Néanmoins, au regard de ce que j'avais exposé ce jour-là, vous m'assuriez charger votre administration d'interroger la commune, d'une part, et d'instruire le dossier à charge et à décharge, d'autre part.

Le 13 janvier, vous m'indiquiez en réponse écrite que le dossier était en cours d'instruction.

Quelle suite avez-vous finalement et concrètement donnée à ce dossier ?

Avez-vous pris la responsabilité de faire le nécessaire pour faire respecter les principes généraux de droit dans cette commune ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je confirme que la commune d'Estaimpuis a bien été interrogée concernant cette problématique dans le cadre de l'exercice de la tutelle générale d'annulation.

L'instruction et l'examen des pièces du dossier m'ont amené à annuler la délibération qui désigne une personne à exercer la fonction de concierge d'un bâtiment communal.

L'annulation de la délibération examinée est essentiellement fondée sur le non-respect par le collègue communal des statuts de son personnel, de la loi relative à la motivation formelle des actes administratifs ainsi que de la loi relative au statut syndical.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Merci d'avoir assuré un suivi à ce dossier et d'avoir joué la neutralité.

En effet, annuler la délibération et acter le non-respect de celle-ci était important. Pour l'instant, la commune n'a pas encore réagi. C'est aussi pour cela que je vous réinterrogeais.

Il y a maintenant matière à retravailler sur ce point.

## QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA DEMANDE DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW) CONCERNANT L'E-GOUVERNEMENT »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la demande de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) concernant l'e-Gouvernement ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, dans un article intitulé « e-Gouvernement : quelle stratégie pour les pouvoirs publics wallons ? », l'UVCW critique vertement la politique wallonne en matière d'e-gouvernement : « C'est d'une véritable stratégie wallonne permettant de fonder le développement de l'e-gouvernement dont les autorités et services publics locaux ont besoin, stratégie qui fait actuellement cruellement défaut, et qu'un foisonnement d'appels à projets disparates, voués à la dilapidation de l'argent public en l'absence d'une stratégie claire et partagée, ne saurait compenser ». Les mots sont particulièrement durs.

Plus précisément, l'UVCW constate et regrette le manque de développement de la Banque-carrefour d'échange de données – BCED – et regrette « une absence de stratégie de développement des services de la BCED, qui ne travaille tout simplement pas actuellement au profit des pouvoirs locaux, en dépit de la mission légale qui lui est dévolue ».

Au-delà de cette position forte de l'Union des villes et communes, je voudrais également évoquer l'insatisfaction et l'impatience d'une structure importante : l'intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle, qui elle aussi s'inquiète de cette absence de stratégie, alors que l'intercommunale IMIO a pu identifier pas moins de 630 flux de données potentielles auxquels les pouvoirs locaux pourraient avoir accès si une véritable stratégie était mise en place.

L'Union des villes et des communes de Wallonie critique par ailleurs fortement l'hypothèse de tarification d'accès à la BCED visant les pouvoirs locaux. Les retards régionaux à propos de la mise en œuvre correcte de la Banque-carrefour d'échange de données impliquent aussi un risque pour les pouvoirs locaux en matière d'e-facturation : « Si les pouvoirs adjudicateurs wallons locaux sont dans l'impossibilité de recevoir leurs factures réceptionnées au niveau de la plateforme fédérale du fait d'un maillon manquant, en l'occurrence la BCED, la Région wallonne place les pouvoirs locaux dans l'illégalité et leur fait courir des risques financiers importants ! »

Monsieur le Ministre, je me suis permis d'interroger votre collègue, M. Borsus, ministre en charge du Numérique au Gouvernement wallon, et il m'a opposé une fin de non-recevoir, considérant qu'il n'était pas compétent en cette matière. Je me tourne donc vers vous puisqu'il m'a renvoyé vers vos services.

La Région risque de placer les villes et communes dans l'illégalité selon l'UVCW, comment réagissez-vous à un tel constat en tant que ministre des Pouvoirs locaux ?

Alors que les finances locales sont au plus mal, la tarification de l'usage de la Banque-carrefour d'échange de données et la clarification de l'accès aux sources authentiques par les pouvoirs locaux n'est-elle pas un véritable non-sens ?

Comment pouvez-vous travailler à mettre enfin en place cette stratégie que l'Union des villes et des communes de Wallonie appelle de ses vœux pour implémenter un réel e-gouvernement au niveau des pouvoirs locaux ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, permettez-moi tout d'abord de rappeler que la Banque-carrefour d'échange des données est un outil de simplification administrative dépendant de l'eWBS, organisme chargé du développement de l'administration numérique au bénéfice des usagers et de l'administration. Ces organismes relèvent spécifiquement des compétences de ma collègue, Valérie De Bue, Ministre de la Simplification administrative.

Je m'étonne dès lors que mon collègue, Willy Borsus, vous ait renvoyé vers mes services, alors que, dans ce domaine, c'est a priori la ministre De Bue qui est compétente. Mes services ne sont pas informés de contacts intervenus entre le SPW Digital et son cabinet.

Cela étant dit et précisé, j'avais bien pris connaissance de cet article en octobre 2022 et je suis, bien entendu, particulièrement attentif aux risques pour les pouvoirs locaux qui pourraient résulter d'une mise en œuvre tardive de la Banque-carrefour d'échange des données et veillerai à sensibiliser mes collègues du Gouvernement sur l'importance pour les pouvoirs locaux de ce maillon dans le dispositif d'e-facturation.

À ce sujet, permettez-moi de rappeler que, en matière de stratégie de digitalisation, j'ai, pour ma part, dans le cadre de mes compétences, adopté une série de mesures s'articulant autour de cinq objectifs :

- l'amélioration de l'infrastructure ;
- la connectivité ;
- la formation ;
- les solutions logicielles ;
- l'interopérabilité des solutions informatiques.

Pour ce faire, depuis 2020, pas moins de 25 millions d'euros ont déjà été investis dans le cadre de mes compétences en vue de faciliter la transition numérique. Mon objectif principal est de graduellement augmenter la maturité numérique des pouvoirs locaux au travers de mesures pragmatiques : investir dans le développement de territoires connectés, mais aussi dans l'amélioration de l'équipement informatique des pouvoirs locaux.

Par ailleurs, en parallèle du plan de formation au digital prévu annuellement par l'UVCW, un montant de 2,5 millions d'euros a également été investi dans le cadre de la cybersécurité au bénéfice des pouvoirs locaux pour la période 2022-2023.

Pour ce qui concerne la mise en place de l'outil de simplification que constitue la BCED et les inquiétudes exprimées à ce sujet par l'UVCW, je veillerai à relayer celles-ci auprès de ma collègue, Valérie De Bue, en charge de ce dossier.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui, quelque part, vient illustrer le constat de l'Union des villes et des communes.

Vous mentionnez, à votre actif, quelques initiatives en matière de transition numérique ou de cybersécurité. Ces initiatives ponctuelles sont certainement intéressantes, mais elles ne font pas une stratégie. C'est bien cela que dénonce l'Union des villes et des communes de Wallonie.

Par ailleurs, le fait que les ministres du Gouvernement wallon se renvoient la balle l'un à l'autre témoigne de cette absence de vision commune et partagée en matière d'e-gouvernement.

Je note que vous serez attentif et que vous allez sensibiliser votre collègue, Mme De Bue. Je vais moi-même l'interroger pour l'alerter sur les manquements que l'Union des villes et communes a signalés s'agissant de la Banque-carrefour d'échange de données, les manquements et les risques encourus par les pouvoirs locaux en matière de facturation.

Au-delà des compétences ministérielles des uns des autres, je pense qu'il s'agit d'une responsabilité gouvernementale. Je ne comprendrais pas qu'en matière d'e-gouvernement et de stratégie numérique, il n'y ait pas une véritable stratégie à l'échelle de la Wallonie, notamment en collaboration avec les pouvoirs locaux. C'est ce qu'attendent les acteurs : l'Union des villes et communes de Wallonie, l'Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle, et les pouvoirs locaux eux-mêmes. Je souhaite que l'ensemble du Gouvernement soit sensibilisé à cet enjeu. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'y contribuer pour ce qui vous concerne.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES INCITANTS À DESTINATION DES  
POUVOIRS LOCAUX AFIN DE LUTTER  
CONTRE LA PÉNURIE DE MÉDECINS DANS  
LES ZONES RURALES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les incitants à destination des pouvoirs locaux afin de lutter contre la pénurie de médecins dans les zones rurales ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant (MR).** – Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a actuellement un débat au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, bien qu'il ne relève pas de votre compétence. Il est intéressant de souligner que des initiatives soutenues par des communes permettent de combler le manque de médecins dans certaines zones. Par exemple, les médecins de Libin sont rassemblés dans une seule structure aménagée et soutenue par la commune.

Nous considérons que les structures collectives font partie intégrante de la solution pour pallier ce manque et qu'à ce titre, comme le soulignent notamment mes collègues Anne Laffut et Benoît Piedboeuf, il est intéressant de soutenir ce type d'initiative grâce à des incitants financiers venant des communes ou de la Région.

Que préconisez-vous, au niveau des pouvoirs locaux, afin de lutter contre la pénurie de médecins dans les zones rurales ? Que pensez-vous de la possibilité d'accorder des incitants financiers pour aider les communes en situation de pénurie à attirer des médecins ? Est-ce dans vos plans ? Si oui, de quelle façon ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je vais tenter de répondre à cette question, bien que ce ne soit pas directement du ressort de mes compétences.

Tout d'abord, il est important de rappeler que de nombreux dispositifs d'aide à la pratique de la médecine générale existent déjà en Wallonie, notamment le dispositif Impulseo, qui, depuis fin 2014, est une compétence des entités fédérées. Ce dispositif comprend trois axes : une prime d'installation des médecins dans les zones en pénurie, un soutien financier dans le cadre de la rémunération des collaborateurs administratifs, et une intervention dans les frais de télésecrétariat pour les médecins ou les regroupements de médecins utilisant ce principe.

L'agrément de nouvelles associations intégrales de santé est issu d'un fonds FEADER. À cet égard, la maison médicale de Libin a été soutenue dans le premier appel à projets de FEADER en 2005. Depuis lors, cinq autres appels à projets ont permis de soutenir 22 opérateurs. En 2023, la Wallonie collabore avec plus de 100 agréments de nouvelles associations intégrales de santé.

S'agissant de la formation et de la sensibilisation des professionnels de la santé aux outils de santé, une subvention est également réservée et des aides au niveau de la ruralité. En 2016, 32 projets ont été sélectionnés et 22 communes ont été aidées.

Cette thématique n'est pas directement de mon ressort, bien que je sois le ministre des Pouvoirs locaux. J'ai essayé d'être le plus complet possible, mais si vous voulez de plus amples renseignements, il faudra interroger la ministre de la Santé.

Ainsi, les communes situées en zone rurale ont également pu bénéficier d'une aide spécifique du Gouvernement wallon, en 2016, pour aider les jeunes médecins à s'installer dans les zones rurales. Cette concrétisation touche à sa fin. Ce dossier est suivi spécifiquement par ma collègue, la ministre de la Ruralité, Céline Tellier. À mon avis, l'une des pistes pourrait s'orienter vers le soutien de projets pilotes menés à l'initiative des communes ou en collaboration avec elles.

Par exemple, ces dernières pourraient mettre à la disposition de jeunes médecins et assistants-stagiaires un cabinet équipé pour lequel une participation financière leur serait demandée à titre de location. Ce sont d'ailleurs des formules qui existent dans d'autres pays. En France, les régions les plus rurales connaissent des pénuries significatives. En général, les mairies agissent de la sorte.

Je sais aussi que la Société scientifique de médecine générale a fait part à l'AViQ d'une initiative de ce type, qu'elle a déjà soutenue à Philippeville et qu'elle souhaiterait réitérer par ailleurs. Cela ne relève toutefois pas directement de ma compétence.

Voilà ce que je pouvais vous répondre pour détailler, d'une part, ce que le Gouvernement a mis en place pour soutenir l'incitation faite aux médecins généralistes à occuper tous les territoires wallons, et d'autre part, l'une ou l'autre piste de suggestion.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Monsieur le Ministre, j'entends bien qu'il ne s'agit pas directement de vos compétences. Tout à l'heure, il y a eu un échange sur les appels à projets. En tant que ministre des Pouvoirs locaux, il y a parfois des appels à projets où pourrait s'intégrer, justement, une concertation entre les

différents membres du Gouvernement, avec vos collègues, les ministres Morreale et Tellier.

Dans certaines régions, cette pénurie est réelle. Ces exemples dans le Luxembourg sont souvent pris comme référence d'une belle réussite pour laquelle des moyens ont été mis en commun par les pouvoirs locaux afin de permettre l'installation de médecins dans ces zones en pénurie. Même si ce ne sont pas vos compétences, il pourrait y avoir une coordination entre les différents ministres pour essayer d'inciter à la construction et à la rénovation de bâtiments pour une mise à disposition.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE COURRIER ADRESSÉ À M. LE MINISTRE  
DE LA JUSTICE CONCERNANT LES MENACES  
ENVERS LES ÉLUS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le courrier adressé à M. le Ministre de la Justice concernant les menaces envers les élus ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant (MR).** – Monsieur le Ministre, à la suite des menaces de mort formulées à l'égard des bourgmestres de Bastogne, de Bertogne et de vous-même, nous avons déjà pu discuter du blues des mandataires et des menaces qui pèsent sur le moral de certaines et certains d'entre eux.

Dans la presse, vous indiquez avoir écrit un courrier à M. le Ministre de la Justice afin qu'il s'empare de la question et avoir mis en copie le Collège des procureurs généraux. Quels objectifs poursuiviez-vous en rédigeant ce courrier ? Avez-vous également prévu d'en discuter de vive voix avec M. le Ministre de la Justice ? Avez-vous déjà abordé le sujet avec vos homologues flamands et bruxellois afin de travailler en collaboration dans ce dossier ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, l'objectif poursuivi par mon courrier adressé au ministre de la Justice vise à attirer son attention sur une forme d'impunité pénale dont jouissent actuellement les auteurs de propos haineux et/ou violents tenus sur les réseaux sociaux. De telles expressions sont de nature à causer un tort considérable à ceux et celles qui en sont les cibles.

Or, en l'état actuel du droit, une sanction pénale reste difficilement praticable. Les délits, assimilés à des délits

« de presse », devant en effet être jugés par une cour d'assises, ce qui implique la constitution d'un jury populaire. Comme vous le savez, on ne convoque pas de cour d'assises pour ce type de dossier, ou très marginalement. De facto, les appels à la haine ou à la violence ne peuvent ainsi pas être pénalement poursuivis.

C'est la raison pour laquelle j'ai invité le ministre de la Justice à étudier le moyen de mettre fin à ce phénomène grave et grandissant. Parallèlement, je l'ai aussi invité à solliciter le Collège des procureurs généraux afin que, dans l'attente d'une réforme de l'article 150 de la Constitution qui prévoit qu'il s'agit de délits de presse, les parquets soient invités à poursuivre ces expressions délictueuses et à solliciter le renvoi de leurs auteurs en cours d'assises.

J'attends une réponse et j'envisagerai la suite à y donner lorsque je l'aurai reçue.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Comme vous le dites, il y a un certain laxisme – si l'on peut s'exprimer ainsi – dans le traitement judiciaire de toutes ces menaces qui circulent, que ce soit par voie postale ou sur les réseaux sociaux.

Aujourd'hui, c'est vraiment le gros souci des réseaux sociaux. Je suis, comme vous, bourgmestre et je sais que, quand vous allez voir la police parce que des propos haineux vous visent, ils disent que cela ne sert à rien de déposer une plainte. Je pense qu'il faut poursuivre les efforts.

Si l'on veut encore attirer les citoyens vers l'engagement politique, que ce soit au niveau communal – le niveau le plus proche du citoyen – ou régional, il faut une réprimande et des sanctions appliquées à toutes ces personnes qui se cachent derrière leur écran pour déverser leur haine envers les personnalités politiques.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« BATOPIN, JOFICO ET LA BAISSÉ DU  
NOMBRE DE DISTRIBUTEURS BANCAIRES  
SUR LE TERRITOIRE WALLON »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « BATOPIN, JoFiCo et la baisse du nombre de distributeurs bancaires sur le territoire wallon ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, nous ne pouvons pas terminer cette commission sans

faire le point sur le dossier brûlant des distributeurs automatiques de billets. Vous savez combien, avec mon collègue, Benoît Dispa, nous sommes attentifs à ce dossier. À chaque fois qu'il y a une avancée ou ce qui pourrait être considéré comme une avancée, nous revenons vers vous.

Pour rappel, c'est notre commission, à votre invitation, Monsieur le Président, qui, en date du 10 novembre 2021, s'est dotée d'une résolution extrêmement ambitieuse, que nous partageons, qui visait à assurer l'accessibilité et la proximité pertinentes des distributeurs de billets.

Depuis lors, reconnaissons que, par rapport à l'ambition manifestée, le recul du nombre de distributeurs et d'agences bancaires, sur lequel j'ai interrogé hier votre collègue, M. Dolimont, ne cesse malheureusement de s'aggraver.

Je vois deux éléments neufs, mais peut-être en aurez-vous d'autres.

Fin janvier 2023, le groupe Vooruit, que vous devez bien connaître puisqu'il est soutenu par votre groupe à la Chambre des représentants, a déposé une proposition de loi modifiant la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, à l'ancrage du service bancaire universel ainsi qu'à la dispersion – le mot est choisi avec beaucoup d'ironie par rapport à la situation actuelle – des distributeurs automatiques de billets.

Quand vous lisez cela dans la presse, vous ne pouvez évidemment que vous réjouir. Puis, lorsque vous demandez à vos collègues des Engagés de vous passer la proposition afin de pouvoir la lire, vous tombez de haut : on avale votre carte et l'on ne vous distribue pas de billets. Cette proposition, qui a l'air extrêmement alléchante, renvoie ni plus ni moins au Gouvernement fédéral le soin de mener une concertation avec le monde bancaire pour en définir les modalités.

Autrement dit, on envoie un bristol sous forme de proposition de loi, toujours en respectant la prérogative incontournable des banques. Celles-ci font de plus en plus la loi puisque la contrainte renvoie à une négociation et non pas à l'adoption d'une norme.

C'est d'autant plus choquant que nous entendons – sans tomber dans un populisme mal compris – que les banques présentent des bénéfices considérables, que le Gouvernement fédéral en profite pour valoriser une nouvelle fois sa participation à BNP Paribas et que toutes ces banques – j'ai cité hier ING, Belfius et Crelan-AXA – annoncent des fermetures supplémentaires de l'ordre de la moitié. Et encore, pour celles qui restent, l'accessibilité n'est pas très généreuse. Si je prends ma commune, des agences ouvrent un jour par semaine.

À côté de cela, un grand nombre de mandataires locaux viennent gonfler les rangs du peloton des protestataires. Récemment encore, je voyais des bourgmestres se plaindre de la disparition du dernier distributeur.

Je ne vous en tiens pas rigueur parce que ce n'est pas vous qui êtes à la base de ce repli bancaire, mais je veux armer votre main. Si nous ne réagissons pas – et c'était le propos de Philippe Courard à l'époque –, nous allons laisser faire une désertification bancaire. Dans notre pays, sur les 20 dernières années, 8 000 agences ont été fermées. En France, pendant la même période, seulement 3 000 ont été fermées, l'Hexagone étant très différent de notre petit pays. Si nous n'avons pas la résistance suffisante, la déferlante de la rationalisation des coûts supplantera toute autre forme de considération, d'accessibilité ou de conseil.

La seconde nouveauté, c'est le ton plus agressif et plus déterminé de Pierre-Yves Dermagne – je suis prudent parce qu'il a déjà reporté des échéances à maintes reprises – qui, cette fois, menace le monde bancaire d'un cadre légal s'il ne vient pas à la table avec de bonnes dispositions.

Monsieur le Ministre, vous qui suivez, puisque vous avez reçu le mandat de saisir le Comité de concertation, quelles sont les lueurs d'espoir que vous entrevoyez de ces évolutions au niveau fédéral ? Pensez-vous que nous aurons enfin un dispositif contraignant, normatif, qui pèsera sur les banques ? C'est pour le Fédéral.

Pour la Région, avons-nous épuisé toutes les formes de pression ? Certes, votre collègue, M. Dolimont a dit qu'il ne bougerait pas en matière de fiscalité et qu'il ne ferait pas de cadeau supplémentaire aux banques, que son budget ne le lui permet pas. Très bien. N'y a-t-il pas d'autres voies ?

Je m'adresse à deux municipalistes – j'en suis un aussi –, et pour avoir bien connu l'aménagement du territoire : pourquoi, à l'occasion de la révision du CoDT qui est annoncée, ne prévoit-on pas des charges d'urbanisme ?

Lorsqu'une banque envisage une nouvelle agence – des permis sont heureusement encore déposés –, pourquoi ne pas leur imposer une charge d'urbanisme : la présence d'un distributeur ?

Lorsqu'un centre commercial ou une grande surface voient le jour pourquoi ne leur inflige-t-on pas la présence d'un distributeur ?

Je vous avais soumis la piste, à laquelle vous n'avez pas répondu ou réagi, de la commune de Rixensart qui, avec ses moyens, a lancé un marché public. N'y a-t-il pas là aussi, moyennant la mise à disposition d'un local, comme les communes le font avec les terrains pour les bornes électriques, une énième possibilité ? Comme vous, je ne peux pas me résigner à perdre le match sans

l'avoir livré. Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, êtes-vous prêt à monter sur le terrain pour défendre celles et ceux qui sont plus exposés par leur fragilité, leur âge, leur manque de motricité, de se rendre à une banque pour obtenir les conseils ou retirer de l'argent dont ils ont besoin ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, on est collectivement d'accord sur une chose : nous regrettons la désertification bancaire, qui est devenue – particulièrement en Wallonie – un vrai problème pour de nombreux citoyens.

Vous l'avez évoqué : à la base, la première des compétences est fédérale, et le plus simple serait une législation qui impose les choses. J'entends bien les diverses solutions que vous évoquez, notamment celle d'aider les communes à encadrer les choses, à mettre à disposition, mais ce serait reporter les charges des banques sur les citoyens, à travers les pouvoirs publics et à travers les différentes communes. Or, je pense et reste convaincu que les banques ont un rôle à jouer dans la société. Elles ont une forme de responsabilité sociétale qu'elles ont souvent tendance à négliger.

Je ne suis pas très motivé à l'idée de donner des dotations pour faire en sorte que ces subventions pallient le manque des banques. Ce serait un mauvais signal, mais je ne peux rien exclure. C'est un domaine important. Il faut néanmoins accepter la situation. Dire que les banques peuvent faire ce qu'elles veulent, qu'elles ont un planning, un monitoring financier et que la collectivité va payer ce qui n'est pas rentable pour le secteur bancaire, je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur signal. Néanmoins, quand on a été confronté à la fermeture de certaines gares, on a dû procéder de la sorte pour éviter que des chancres soient maintenus dans nos différentes communes.

Mon premier réflexe est de dire que c'est une responsabilité fédérale. On a éveillé l'attention sur la situation de la Wallonie.

Vous n'aviez pas parlé jusqu'à présent de la piste du CoDT, mais à brûle-pourpoint, j'en doute un peu juridiquement. Pour imposer une charge d'urbanisme, il faut que ce soit proportionné, il faut avoir un impact négatif. Le CoDT prévoira notamment en charge d'urbanisme que 40 % de ces charges, si elles sont décidées, soient affectés au logement, libre à la commune de le faire si elle y arrive. Il faudrait alors sérieusement étudier les choses juridiquement pour prévoir un mécanisme de ce type. De toute façon, cela ne pourrait fonctionner qu'en cas de demande de permis d'urbanisme. Il n'y a pas de charges d'urbanisme s'il n'y a pas de permis. C'est à mon avis une solution marginale.

Vous savez tout ce que l'on a mis en œuvre comme initiative dans la matière. Notamment à l'initiative de notre président, on a mené ces différentes rencontres et auditions pour sensibiliser les choses. On a mené des contacts bilatéraux avec les différents ministres fédéraux, en particulier le ministre de l'Économie.

C'est à l'initiative de la Wallonie que le Comité de concertation a relayé les différentes difficultés. À cette occasion, le Gouvernement fédéral s'est engagé à préparer une évaluation visant à améliorer l'accès des citoyens aux services financiers, à informer le comité de ces conclusions ainsi que des actions concrètes à mettre en œuvre.

Parallèlement, c'est notre Parlement qui a décidé de charger l'IWEPS, parce que nous ne voulions pas simplement critiquer pour critiquer, on voulait apporter une objectivation à notre propos. Cette étude a été transmise aux différents interlocuteurs. Ce rapport a été présenté au sein de notre commission et a été transmis au consortium BATOPIN le 21 novembre. Il a été transmis le 13 janvier dernier aux différents ministres concernés, leur demandant de prendre en considération les conclusions de ce rapport, notamment dans le cadre de la rédaction des critères géographiques de répartition, non pas à vol d'oiseau, mais par voie aviaire.

Dans le même courrier, j'ai formulé la suggestion que soit mise en place au niveau fédéral une plateforme de signalement des lieux qui présentent un taux de désertification important à l'instar de ce qui est prévu au niveau wallon pour les zones blanches et les zones grises, insuffisamment couvertes, mais c'est un autre domaine, par les opérateurs téléphoniques.

Pour le reste, les dernières informations en ma possession, qui proviennent des autorités fédérales, sont en synthèse les suivantes.

L'autorité belge de la concurrence a ouvert une enquête et devrait remettre un rapport aux autorités fédérales à la fin du mois de mars ; on y arrive. Une première concertation a déjà eu lieu entre le Gouvernement fédéral et Febelfin, BATOPIN et JoFiCo. JoFiCo est l'équivalent pour la banque Crelan, AXA, Argenta, Bpost et VDK. Un projet de protocole entre les opérateurs concernés est en cours de concertation.

Comme vous, j'ai lu les propos du ministre de l'Économie qui indique que, à défaut d'aboutir rapidement à la conclusion du protocole, sans sursaut du secteur bancaire, il signifie son intention de légiférer avec contraintes et sanctions. Croyez donc bien que je reste attentif aux décisions qui seront prises en cette matière par les autorités fédérales, mais je ne peux que m'en tenir à plusieurs choses :

- ce serait un mauvais signal de pallier la responsabilité bancaire, mais parfois nécessité fait loi ;

- il y a une expression forte du ministre de l'Économie dans ce dossier. Les timings ne sont pas encore épuisés, puisqu'on parle de fin mars ;
- le ministre de l'Économie a indiqué qu'il passerait à la vitesse supérieure s'il n'y avait pas possibilité d'une concertation satisfaisante.

À ce stade, il faudra donc encore un peu de patience, mais je reste sur mon analyse du dossier relativement au fait que cette matière doit avant tout être régie par le Gouvernement fédéral.

**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – J'ai quelques certitudes. Que la compétence soit d'abord fédérale, c'est une évidence. Que depuis que M. Courard a sonné le tocsin – et nous avons agité la cloche avec lui –, la désertification bancaire et des automates s'est accrue, la situation s'est détériorée.

Vous ne m'en voudrez donc pas de dire que nous sommes dans une situation moins confortable qu'au moment où nous considérons déjà qu'il y avait de très sérieuses injustices dans le service à nos concitoyens.

Par ailleurs, ce n'est pas la première fois – et Dieu sait si j'apprécie l'homme – que Pierre-Yves Dermagne menace le monde bancaire, fixe des délais, les reporte, attend des gestes de la Febelfin, sans que cela concrétise le moindre engagement.

Vous me demandez d'attendre la fin mars. Vu la proximité de cette échéance, je m'y conformerai. Vous ne m'en voudrez pas si dès le 1er avril – ce ne sera pas un poisson –, je vous interroge sur les effets des menaces de M. le Ministre Dermagne.

Dernièrement, malgré tout le respect que je vous dois, vous balayez un peu vite les suggestions wallonnes. Je vous ai parlé d'une charge urbanistique, non seulement pour les banques, mais aussi pour les centres commerciaux. Cela aura tout un intérêt pour qu'ils puissent disposer d'une distribution de liquide.

On peut aller plus loin que ce que vous reteniriez comme petit prisme, à savoir les permis bancaires. J'ajoute que vous pourriez faire une offre. Un grand nombre de communes wallonnes disposent de maisons de la Wallonie, de guichets de l'énergie, du FOREM, de centres IFAPME, que sais-je encore. Nous avons un arsenal de bâtiments qui relèvent directement de la Wallonie. Pourquoi ne pas présenter l'opportunité au monde bancaire de s'y installer, puisque du monde s'y

présente ? Ce n'est pas un subside. Il y a une proactivité que vous pourriez développer.

Dans mes certitudes, je n'ai qu'une seule bonne nouvelle : la Flandre est aujourd'hui touchée par la désertification, et des bourgmestres flamands commencent à se plaindre. C'est nouveau, et c'est peut-être de nature à emporter une adhésion plus prompte de l'aile flamande de notre Chambre des représentants.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- M. Tzanetatos, sur « l'avis largement défavorable du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) concernant le budget initial 2023 de la Ville de Charleroi » ;
- M. Beugnies, sur « le manque de lieux d'accueil pour les mouvements de jeunesse » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – Les questions orales ou interpellations de :

- M. Desquesnes, sur « la profusion d'appels à projets lancés par le Gouvernement wallon » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « le suivi du plan Oxygène » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « la réforme de la fonction publique locale » ;
- Mme Galant, sur « les conclusions de la veille financière de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) » ;
- M. Di Mattia, sur « l'évolution de la fonction publique locale » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 32 minutes.

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Les Engagés  
M. Christophe Bastin, Les Engagés  
M. John Beugnies, PTB  
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville  
M. Philippe Courard, Président  
M. Michel de Lamotte, Les Engagés  
Mme Valérie Delporte, Ecolo  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
M. Laurent Devin, PS  
M. Benoît Dispa, Les Engagés  
M. Yves Evrard, MR  
Mme Jacqueline Galant, MR  
M. Antoine Hermant, PTB  
M. Éric Lomba, PS  
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	agence immobilière sociale
APE	aide à la promotion de l'emploi
APL	association de promotion du logement
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
BCED	Banque-carrefour d'échange de données
BNP	Banque nationale de Paris
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CIM	conférence interministérielle
CLT	community land trust (organisme foncier solidaire)
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CRF	Conseil régional de la formation du personnel des pouvoirs locaux
DPR	Déclaration de politique régionale
ELAN	évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi pour l')
eWBS	e-Wallonie-Bruxelles Simplification
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
Febelfin	Fédération belge du secteur financier
Fedasil	Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
Federia	Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
ILLE	Intercommunale d'incendie de Liège et environs
IMIO	Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle
ING	Internationale Nederlanden Groep (Groupe des Pays-Bas internationaux)
ISSH	Immobilière sociale Entre-Sambre-et-Haine
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JoFiCo	Joint Financial Company (Société financière commune, Argenta, AXA Banque, Crelan et VDK Bank)
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
PEB	Plan d'exposition au bruit
PST	programme stratégique transversal communal
RIS	revenu d'intégration sociale
RWADE	Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
RWLP	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPW	Service public de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
UAP	unité(s) d'administration publique
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VDK	Volksdepositoкас (Dépôt populaire – Banque flamande)